

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 927

18 avril 2013

SOMMAIRE

2CM S.A.	44469	MM Artbook Printing & Repro	44450
Berlin 3 S.à r.l.	44484	Montpensier International S.A.	44451
BMO & Associates	44462	My Alps Invest S.A.	44453
Bonnier Treasury S.A.	44456	NATLAU Luxembourg S.A.	44450
B. Thyssen & Cie	44496	OCM Luxembourg Coppice Topico S.à r.l.	44453
Ewen Consult S.à r.l.	44466	Olunex S.A.	44453
FGP IX S.à r.l.	44482	Omega Pharma Luxembourg S.à r.l.	44450
First State Investments GIP Management S.à r.l.	44480	Omega Pharma Luxembourg S.à r.l.	44450
Greensoft S.A.	44471	Roadster One S.à r.l.	44453
ICG-Longbow UK Real Estate Debt Invest- ments III S.à r.l.	44474	Roadster Two S.à r.l.	44453
Köppen Beaufort S.à r.l.	44496	RSM Poker	44493
Lands Improvement Holdings Empire S.à r.l.	44452	Sarasun Studios S.A.	44454
LaVita Marketing BeNeLux S.à r.l.	44452	Sarasun Studios S.A.	44454
Liberty X S.à r.l.	44495	SAS Shipping Agencies Services	44454
Louise Alexander Gallery S.à r.l.	44451	Select Line S.A.	44454
Luxembourg Investment Solutions S.A.	44452	SHCO 29 S.à r.l.	44467
Luxmec S.A.	44450	Signal Lux Investment S.A.	44454
Luxpicture Management S.A.	44452	Terre Rouge S.A.	44455
Luxprofi S.à r.l.	44469	Theleme S.A.	44455
Lyri S.A.	44451	Tracer S.à r.l.	44455
Mac Aniaut SPF S.A.	44451	Triton Masterluxco 3 S.à r.l.	44455
Matray S.à r.l.	44452	Trust In Media S.à r.l.	44455
MGP Empire S.à r.l.	44451	Vigeo	44465
		Vitis Vinifera SA	44492
		Watson Pharmaceuticals, Inc. SCS	44489

Omega Pharma Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zare Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 122.189.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013032491/11.

(130039412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

Omega Pharma Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zare Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 122.189.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013032490/11.

(130039411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

NATLAU Luxembourg S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-8370 Hobscheid, 6A, rue de Kreuzerbuch.

R.C.S. Luxembourg B 92.326.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013032480/10.

(130039967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

MM Artbook Printing & Repro, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-5720 Aspelt, 1, Um Kläppchen.

R.C.S. Luxembourg B 161.704.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 6 mars 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013032446/10.

(130038796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

Luxmec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 83.216.

Les comptes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXMEC S.A.

Jacopo ROSSI / Alexis DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013032440/12.

(130039649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

Louise Alexander Gallery S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 129.168.

Extrait des résolutions prises par l'administrateur unique en date du 1^{er} mars 2013

L'Administrateur unique décide de transférer le siège social de la société du 39, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2013.

Référence de publication: 2013032432/12.

(130039682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

Lyri S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4463 Soleuvre, 2, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 123.606.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013032442/10.

(130039807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

Montpensier International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 137.188.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2013032448/10.

(130039767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

Mac Aniaut SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 91.929.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013032451/10.

(130039233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

MGP Empire S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 149.757.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 mars 2013.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2013032461/12.

(130039902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

Lands Improvement Holdings Empire S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 172.657.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2013.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2013032410/12.

(130039719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

LaVita Marketing BeNeLux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zare-Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 98.241.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013032412/11.

(130039856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

Luxembourg Investment Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 148.473.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2013.

Référence de publication: 2013032416/10.

(130039768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

Luxpicture Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 162.065.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013032417/10.

(130039835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

Matray S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 55.419.

Les comptes annuels au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MATRAY S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013032453/11.

(130039418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

OCM Luxembourg Coppice Topico S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 175.303.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2013.

Référence de publication: 2013032494/11.

(130039655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

My Alps Invest S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 154.237.

En date du 28 janvier 2013, l'unique actionnaire de la société MY ALPS INVEST SA. a accepté la démission de Me Marleen Watté-Bollen comme administrateur et membre du conseil d'administration de la Société avec effet au 4 février 2013.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MY ALPS INVEST S.A.

Le Conseil d'administration

Référence de publication: 2013032474/13.

(130039745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

Olunex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 68.407.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013032499/10.

(130039852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

Roadster One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 112.400,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 86.702.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2013.

Référence de publication: 2013032577/10.

(130039882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

Roadster Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 62.400,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 86.703.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2013.

Référence de publication: 2013032578/10.

(130039949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

Signal Lux Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 18.458.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2013.

Référence de publication: 2013032614/10.

(130040000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

Select Line S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Steinfort, 9, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 56.722.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2013032612/11.

(130039910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

SAS Shipping Agencies Services, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 113.456.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 Mars 2013.

Référence de publication: 2013032606/11.

(130039374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

Sarasun Studios S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4732 Pétange, 14, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 170.736.

Aux Actionnaires de la société

Par la présente, je vous informe que je démissionne de mon mandat d'administrateur de votre société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Mr Quentin GUERINEAU.

Référence de publication: 2013032604/11.

(130039692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

Sarasun Studios S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4732 Pétange, 14, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 170.736.

Aux Actionnaires de la société

Par la présente, je vous informe que je démissionne de mes mandats d'administrateur et d'administrateur délégué de votre société avec effet immédiat.

Mr Romain VAJNOCZKI.

Référence de publication: 2013032603/11.

(130039692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

Terre Rouge S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 13, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 45.943.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2013032642/11.

(130039909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

Theleme S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zare Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 56.297.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013032643/11.

(130039858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

Tracer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 157.009.

Les statuts coordonnés au 22 février 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2013032631/11.

(130039635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

Triton Masterluxco 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 143.926.

Les statuts coordonnés au 22 février 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2013032655/11.

(130039601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

Trust In Media S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 77.792.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2013.

Référence de publication: 2013032657/10.

(130039663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

Bonnier Treasury S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 15.193.900,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 161.605.

In the year two thousand twelve, on the fourteenth day of December;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

Was held an extraordinary general meeting (the "General Meeting") of Bonnier Treasury S.A., a public limited liability company (société anonyme) existing under the laws of Luxembourg, with registered office at L-1331 Luxembourg, 65 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 161605 (the "Company"). The Company was incorporated by a deed received by Me Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on 16 June 2011, published in the Mémorial C number 2125 on 12 September 2011, as amended by a deed received by the undersigned notary, on 10 October 2012, published in the Mémorial C number 2924 on 3 December 2012.

The Meeting was presided by Mr. David MARIA, lawyer, professionally residing at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg (the "Chairman").

The Chairman appointed Mr. Yann PAYEN, lawyer, residing professionally at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, as secretary of the General Meeting (the "Secretary").

The Chairman and the Secretary appointed Mr. Jérémie FERRIAN, jurist, residing professionally at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, as scrutineer (the "Scrutineer").

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer composed the bureau of the General Meeting (the "Bureau").

Having thus been constituted, the Bureau drew up the attendance list, which, after having been signed "ne varietur" by the proxy holders representing the shareholders authorized to vote and by the members of the Bureau and the notary, will remain attached to the present minutes together with the proxies and will be filed with the present deed, with the registration authorities.

The Chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders of the Company were duly convened to the General Meeting;

II. According to the attendance list, all the shareholders of the Company, representing 100% of the share capital of the Company authorized to vote, were present or validly represented at the General Meeting so that General Meeting could validly deliberate on all items listed on the below agenda.

III. The agenda of the General Meeting was the following (the "Agenda"):

1. Decision in principle to increase the share capital of the Company (the "Capital Increase") and to issue new Company's ordinary shares (the "New Ordinary Shares") to be subscribed by AB Bonnier Finans ("Bonnier Finans") in consideration of a contribution in kind (the "Contribution in Kind") to be made on or around 14 December 2012 (the "Effective Contribution Date") consisting in a NOK 598,549,131:76 receivable Bonnier Finans holds against Bonnier Holding Norway AS (the "Receivable");

2. Acknowledgement that, in consideration of the exchange rate fluctuation which may be occurred between Norwegian krone ("NOK") and Euro ("EUR") currencies until the Effective Contribution Date, (i) the exact EUR amount of the Capital Increase and, as a result, (ii) the number of the New Ordinary Shares to be issued together with (iii) the EUR amount to be allocated as share premium will only be determined on the Effective Contribution Date and approval in advance of all amounts and figures to be determined at that date by the Company's board of directors (the "Board of Directors") under supervision of the independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) appointed in that respect.

3. Subscription by Bonnier Finans of the New Ordinary Shares in consideration of the Contribution in Kind;

4. Amendment of the first paragraph of Article 7.1 of the articles of association of the Company so as to reflect the above mentioned Capital Increase;

5. Amendment of Article 16 of the articles of association of the Company;

6. Revocation with immediate effect of Deloitte Audit S.à r.l. (formerly Deloitte S.A.), a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2220 Luxembourg, 560, Rue de Neudorf, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 67.875 ("Deloitte Audit"), as statutory auditor (commissaire aux comptes) of the Company;

7. Subsequent appointment with immediate effect of Deloitte Audit - in its capacity as approved audit firm (cabinet de révision agréé) duly registered in the public register held by the Commission de Surveillance du Secteur Financier - as independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) of the Company for a period ending at the annual general meeting of the Company approving the annual accounts for the financial year ending on 31 December 2011;

8. Authorization to any director of the Company, acting individually under his sole signature, in the name and on behalf of the Company, to carry out any necessary or useful actions in relation to the resolutions to be taken on the basis of the present agenda and in particular to amend, sign and execute the shareholders register of the Company to reflect the

above mentioned Capital Increase and to negotiate, finalize, ratify, date, initial, sign and execute any engagement letter and/or similar document which may be required to make effective the appointment of Deloitte Audit as independent auditor of the Company; and

9. Miscellaneous.

After due consideration, the General Meeting unanimously adopted the following resolutions:

First resolution

Based on the calculation made and finalized by the Board of Directors on 13 December 2012, the General Meeting resolved to increase the share capital of the Company by an amount of eight million one hundred sixty two thousand nine hundred Euros (EUR 8,162,900) so as to bring it from its present amount of seven million thirty-one thousand Euros (EUR 7,031,000.-), represented by six millions nine hundred thirty-one thousand (6,931,000) ordinary shares, with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, and one hundred thousand (100,000) mandatory redeemable preferred shares divided into classes A to C (the "MRPS"), with a par value of one Euro (EUR 1.-), to an amount of fifteen million one hundred ninety-three thousand nine hundred Euros (EUR 15,193,900.-) represented by:

(i) fifteen million ninety-three thousand nine hundred (15,093,900) ordinary shares, with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, and

(ii) one hundred thousand (100,000) MRPS,

by the issue of:

- eight million one hundred sixty two thousand nine hundred (8,162,900) of new ordinary shares with a par value of one Euro (EUR 1 each, having the same rights and obligations as the existing ordinary shares as set out in the articles of association of the Company (i.e. the New Ordinary Shares), together with an aggregate share premium amounting to seventy-three million four hundred sixty-six thousand seven hundred twelve Euros and twenty-four Cents (EUR 73,466,712.24) (the "Share Premium"), to be subscribed by Bonnier Finans in consideration of the Contribution in Kind made on the date of the present deed, consisting in a Receivable amounting to NOK 598,549,131:76, equivalent to eighty-one million six hundred twenty-nine thousand six hundred twelve Euros and twenty-four Cents (EUR 81,629,612.24) as determined by the Board of Directors on the basis of the European Central Bank's exchange rate published on 13 December 2012 at 3 p.m. Central European Time.

Second resolution

The Shareholders resolved to approve and record the following subscriptions and payments of the New Ordinary Shares as set out below.

Subscription and Payment of the new ordinary shares

Bonnier Finans, represented by Mr. David MARIA, lawyer, residing professionally at 69, boulevard de la Petrusse, L-2320 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 11 December 2012, declared:

- to subscribe to the New Ordinary Shares;

- to make payment of the New Ordinary Shares and the related Share Premium by contributing to the Company the Receivable.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder representing the appearing person, the Bureau and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be registered at the same time with the registration authorities.

Evidence of the contribution in kind existence

Proof of the ownership and of the value of the Receivable has been given to the undersigned notary who has been submitted with:

(i) a copy of a contribution in kind agreement dated 14 December 2012, entered into between Bonnier Finans, acting as contributor, and the Company, acting as recipient company, whereby Bonnier Finans contributed the Receivable to the Company (the "Contribution In Kind Agreement");

(ii) a copy of a recent interim balance sheet of Bonnier Finans (the "Bonnier Finans Interim Balance Sheet");

(iii) a copy of the valuation report issued by the board of directors of the Company on 14 December 2012, proceeding to the valuation of the Receivable (the "Valuation Report");

(iv) a copy of the report issued by Deloitte Audit, qualified independent auditor (réviseur d'entreprises agréé), duly registered in the public register held by the Commission de Surveillance du Secteur Financier, having its registered office at L-2220 Luxembourg, 560, Rue de Neudorf, (the "Auditor Report") which conclusions are as follows:

"Based on the procedures applied as described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Contribution is not at least equal to the number and nominal value of the 8,162,900 ordinary shares of par value one Euro each, added by a total share premium of EUR 73,466,712.24".

The Contribution In Kind Agreement, together with the Bonnier Finans Interim Balance Sheet, the Valuation Report and the Auditor Report after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder representing the Shareholders and by

the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Shareholders, represented as here above stated, acknowledged the above described Contribution In Kind and approved the valuation of the Receivable as it results from the Valuation Report and the Auditor Report.

Effective implementation of the contribution

Bonnier Finans, represented as stated above, acting in its capacity as contributor, declares that:

- it is the legal owner of the Receivable which may be freely assigned to the Company;
- the Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction (créance certaine, liquide et exigible);
- the contribution of the Receivable is effective as of the date of the present deed and all further formalities to make the transfer/assignment of the Receivable enforceable vis-à-vis the debtor under the Receivable and any third party have been or will be carried out in all relevant jurisdictions.

Third resolution

As consequence of the Capital Increase, the General Meeting resolved to amend the first paragraph of Article 7.1 of the articles of association of the Company which shall henceforth be read as follows:

" **7.1. Subscribed and Authorized share capital.** The subscribed corporate capital of the company is fixed at fifteen million one hundred ninety-three thousand nine hundred Euros (EUR 15,193,900.-) represented by fifteen million ninety-three thousand nine hundred (15,093,900) ordinary shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) per share, and one hundred thousand (100,000) MRPS (as this term is defined thereafter) with a par value of one Euro (EUR 1.-) each divided into thirty-three thousand three hundred thirty-three (33,333) Class A MRPS (as this term is defined thereafter), thirty-three thousand three hundred thirty-three (33,333) Class B MRPS (as this term is defined thereafter), and thirty-three thousand three hundred thirty-four (33,334) Class C MRPS (as this term is defined thereafter)."

Fourth resolution

The General Meeting resolved to amend Article 16 of the articles of association of the Company which shall henceforth be read as follows:

"The operations of the Company, respectively the books and accounts of the Company, shall be supervised and/or reviewed as the case may be by one or more auditors, which may be statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes) or approved independent auditor(s)/independent audit firm(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)/cabinet(s) de révision agréé(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the statutory or independent auditor(s) and shall determine their number, remuneration and their term of office or period of appointment as the case may be, which may not exceed six years."

Fifth resolution

The General Meeting resolved to revoke with immediate effect Deloitte S.A. as statutory auditor (commissaire aux comptes) of the Company.

Sixth resolution

The General Meeting resolved subsequently to appoint with immediate effect Deloitte Audit - in its capacity as approved audit firm (cabinet de révision agréé) duly registered in the public register held by the Commission de Surveillance du Secteur Financier - as independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) of the Company for a period ending at the annual general meeting of the Company approving the annual accounts for the financial year ending on 31 December 2011.

Seventh resolution

The General Meeting resolved to authorize any director of the Company, acting individually under his sole signature, in the name and on behalf of the Company to carry out any necessary or useful actions in relation to the present resolutions and in particular to amend, sign and execute the shareholders register of the Company to reflect the above mentioned Capital Increase and to negotiate, finalize, ratify, date, initial, sign and execute any engagement letter and/or similar document which may be required to make effective the appointment of Deloitte Audit as independent auditor of the Company.

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the present deed, are evaluated at approximately seven thousand Euros (EUR 7,000.-).

Statements

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the members of the Bureau and of the proxy holder representing the shareholders of the Company, the present deed is worded in English,

followed by a French version. On request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the Bureau and the proxy holder representing the shareholders of the Company, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le quatorze décembre;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire Assemblée Générale) de la société Bonnier Treasury S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.605 (la «Société»). La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 juin 2011, publié au Mémorial C numéro 2125 du 12 septembre 2011, tel que modifié pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 10 octobre 2012, publié au Mémorial C numéro 2923 du 3 décembre 2012.

L'Assemblée Générale fut présidée par Maître David MARIA, avocat à la Cour, résidant professionnellement au 69 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg (le «Président»).

Le Président nomma comme secrétaire Maître Yann PAYEN, avocat, résidant professionnellement au 69 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg (le «Secrétaire»).

Le Président et le Secrétaire nommèrent Monsieur Jérémie FERRIAN, juriste, résidant professionnellement au 69 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, comme scrutateur (le «Scrutateur»).

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur forment le bureau de l'Assemblée Générale (le «Bureau»).

Ayant ainsi été formé, le Bureau dresse la liste de présence qui, après avoir été signée «ne varietur» par les mandataires représentant les actionnaires autorisés à voter ainsi que par les membres du Bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations qui seront soumis aux formalités de l'enregistrement.

Le Président déclara et demanda ensuite au notaire d'acter ce qui suit:

I. Les actionnaires de la Société ont été dûment convoqués à la présente Assemblée Générale;

II. Conformément à la liste de présence, tous les actionnaires de la Société, représentant 100 % du capital social de la Société autorisé à voter, étaient présents ou dûment représentés à l'Assemblée Générale qui a pu par conséquent valablement délibérer et décider sur tous les points à l'ordre du jour reproduit ci-dessous.

III. La présente Assemblée Générale avait pour ordre du jour (l'«Ordre du Jour») les points suivants:

Ordre du jour

1. Décision de principe d'augmenter le capital social de la Société (l'«Augmentation de Capital») et d'émettre de nouvelles actions ordinaires de la Société (les «Nouvelles Actions Ordinaires») devant être souscrites par la société AB Bonnier Finans («Bonnier Finans»), en considération de l'apport en nature («l'Apport en Nature») devant être fait le ou aux environs du 14 décembre 2012 (la «Date Effective d'Apport») consistant en un droit à recevoir d'un montant de NOK 598.549.131:76 (le «Droit à recevoir»),

2. Approbation du fait que, compte tenu de la fluctuation des taux de change qui peuvent être survenus entre le cours de la Couronne Norvégienne («NOK») et de l'Euro («EUR») jusqu'à la Date Effective de Contribution, (i) le montant exact en Euros de l'Augmentation de Capital et, en conséquence, (ii) le nombre de Nouvelles Actions Ordinaires qui seront émises en même temps que (iii) le montant en Euros à allouer à la prime d'émission ne sera déterminé qu'à la Date Effective d'Apport, et d'approbation préalable de tous les montants et les chiffres devant être déterminés à cette date par le conseil d'administration de la Société (le «Conseil d'Administration») sous la supervision du réviseur d'entreprises agréé nommé à cet effet;

3. Souscription et libération par Bonnier Finans des Nouvelles Actions Ordinaires en considération de l'Apport en Nature;

4. Amendement du premier paragraphe de l'article 7.1 des statuts de la Société afin de refléter la prédite Augmentation de Capital;

5. Amendement de l'article 16 des statuts de la Société;

6. Révocation avec effet immédiat de Deloitte Audit S.à r.l. (anciennement Deloitte S.A.), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.875 («Deloitte Audit»), en tant que commissaire aux comptes de la Société;

7. Nomination subséquente de Deloitte Audit - en sa qualité de cabinet de révision agréé dûment enregistré dans le Registre Public tenu par la Commission de Surveillance du Secteur Financier - en tant que réviseur d'entreprises agréé

de la Société, pour une période s'étendant jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société devant approuver les comptes annuels de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011;

8. Autorisation à tout administrateur de la Société, agissant individuellement au nom et pour le compte de la Société, à prendre toutes mesures nécessaires ou utiles à l'exécution des présentes résolutions et en particulier à mettre à jour le registre d'actionnaire(s) de la Société afin de refléter l'augmentation de capital décrite ci-dessus, et de négocier, finaliser, ratifier, dater, parapher, signer et faire exécuter toute lettre d'engagement et/ou tout document similaire qui serait requis aux fins de rendre effectif la nomination de Deloitte Audit en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société;

9. Divers.

Première résolution

Sur Base du calcul fait et finalisé par le Conseil d'Administration le 13 Décembre 2012, l'Assemblée Générale a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de huit millions cent soixante-deux mille neuf cent Euros (EUR 8.162.900,-) pour le porter de son montant actuel de sept millions trente-et-un mille Euros (EUR 7.031.000,-), représenté par six millions neuf cent trente-et-un mille (6.931.000) actions ordinaires d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-), et cent mille (100.000) actions préférentielles obligatoirement rachetables divisées en classes A à C (les «APOR»), ayant chacune une valeur de un Euro (EUR 1,-), au montant de quinze millions cent quatre-vingt-treize mille neuf cent Euros (EUR 15.193.900,-) représenté par:

(i) quinze millions quatre-vingt-treize mille neuf cent (15.093.900) actions ordinaires ayant chacune une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-), et

(ii) cent mille (100.000) APOR, par l'émission de:

- huit millions cent soixante-deux mille neuf cent (8.162.900) nouvelles actions ordinaires de la Société ayant chacune une valeur de un Euro (EUR 1,-), portant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, tels que prévus dans les statuts de la Société, (i.e. les Nouvelles Actions Ordinaires), avec une prime d'émission d'un montant de soixante-treize millions quatre cent soixante-six sept cent douze Euros et vingt-quatre Cents (EUR 73.466.712,24) (la «Prime d'Emission»), devant être souscrites par Bonnier Finans, en considération de l'Apport en Nature fait en date du présent acte, et consistant en un Droit à Recevoir d'un montant de NOK 598,549,131:76, équivalent à quatre-vingt-un millions six cent vingt-neuf mille sept cent douze Euros et vingt-quatre Cents (EUR 81.629.712,24) tel que déterminé par le Conseil d'Administration sur base du taux de change de la Banque Central Européenne publié le 13 décembre 2012 à 15.00 CET.

Seconde résolution

L'Assemblée Générale a décidé d'approuver et d'enregistrer les souscriptions et la libération des Nouvelles Actions Ordinaires, comme exposé ci-dessous:

Souscription et Libération des actions ordinaires

Bonnier Finans, représenté par Maître David MARIA, Avocat à la Cour, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé en date du 11 décembre 2012a déclaré:

(i) souscrire aux Nouvelles Actions Ordinaires;

(ii) procéder au paiement et à la libération des Nouvelles Actions Ordinaires par le biais de l'apport à la Société du Droit à Recevoir.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la personne comparante, le Bureau et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée dans le même temps par les autorités en charge de l'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'apport en nature

La preuve de la propriété et de la valeur du Droit à Recevoir a été fournie au notaire instrumentant qui s'est vu remettre:

(i) une copie du contrat d'apport conclu entre Bonnier Finans, agissant en qualité d'apporteur et la Société, agissant en qualité de société réceptrice, aux termes duquel Bonnier Finans a transféré la propriété du Droit à Recevoir à la Société (le «Contrat d'Apport en Nature»);

(ii) un bilan intérimaire récent de Bonnier Finans (le «Bilan Intérimaire de Bonnier Finans»);

(iii) une copie du rapport d'évaluation établi par le conseil d'administration de la Société en date du 14 décembre 2012 procédant à l'évaluation de l'Apport en Nature (le «Rapport d'Evaluation »); et

(iv) une copie du rapport établi par Deloitte Audit, réviseur d'entreprises agréé, dûment enregistré dans le Registre Public tenu par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, dont le siège social est situé à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, (le «Rapport du Réviseur»), dont les conclusions sont les suivantes:

«Sur base de l'application des procédures décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'Apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des 8.162.900 actions ordinaires ayant chacune une valeur nominale de un Euro, auxquelles s'ajoute une prime d'émission totale de EUR 73.466.712,24».

Le Contrat d'Apport, ensemble avec le Bilan Intérimaire de Bonnier Finans, le Rapport d'Evaluation et le Rapport du Réviseur, après avoir été signés «ne varietur» par le mandataire représentant les Actionnaires et le notaire instrumentant, resteront annexés aux présentes pour être soumis avec elles aux formalités de l'enregistrement.

L'Assemblée Générale comme indiqué ci-avant, ont approuvé la description de l'Apport en Nature faite ci-dessus et la valorisation du Droit à Recevoir telle qu'elle résulte du Rapport d'Evaluation et du Rapport de Réviseur.

Réalisation effective de l'apport

Bonnier Finans, représenté comme indiqué ci-avant, agissant en sa qualité d'apporteur, a déclaré:

- qu'il est le propriétaire du Droit à Recevoir et confirme que celui-ci est librement cessible;
- que le Droit à recevoir est certain et sera dû et remboursable à son échéance sans déduction;
- que l'apport du Droit à Recevoir est effectif à la date des présentes; et
- que toutes formalités visant à rendre le transfert de la propriété du Droit à Recevoir effectif vis-à-vis du débiteur du Droit à Recevoir et de toute partie tierce ont été ou seront effectuées dans les pays concernés.

Troisième résolution

Suite à l'Augmentation de Capital décrite ci-dessus, l'Assemblée Générale a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 7.1 des statuts de la Société qui a désormais la teneur suivante:

" **7.1. Capital souscrit et Libéré.** Le capital social est fixé à quinze millions cent quatre-vingt-treize mille neuf cent Euros (EUR 15.193.900,-) représenté par quinze millions quatre-vingt-treize mille neuf cent (15.093.900) actions ordinaires d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) par action, et cent mille (100.000) APOR (tel que ce terme est défini ci-après) ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, divisées en trente-trois mille trois cent trente-trois (33.333) APOR de Classe A (tel que ce terme est défini ci-après), trente-trois mille trois cent trente-trois (33.333) APOR de Classe B (tel que ce terme est défini ci-après), et trente-trois mille trois cent trente-quatre (33.334) APOR de Classe C (tel que ce terme est défini ci-après)."

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale a décidé de modifier l'article 16 des statuts de la Société qui a désormais la teneur suivante:

«Les opérations de la Société, respectivement, les livres et comptes de la Société, seront surveillés et/ou révisés le cas échéant par un ou plusieurs auditeurs, qui pourront être commissaire(s) aux comptes ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s)/cabinet de révision agréé(s). L'Assemblée Générale des Actionnaires désignera les commissaires aux comptes ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s) et déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur engagement ou la durée de leur mandat le cas échéant, qui ne pourra excéder six (6) ans.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale a décidé de révoquer avec effet immédiat le mandat de Deloitte S.A. de commissaire aux comptes de la Société.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale a décidé subséquemment de nommer avec effet immédiat Deloitte Audit - en sa qualité de cabinet de révision agréé dûment enregistré dans le Registre Public tenu par la Commission de Surveillance du Secteur Financier - en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société, pour une période s'étendant jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société devant approuver les comptes annuelles de l'année financière se terminant au 31 décembre 2011.

Septième résolution

L'Assemblée Générale a décidé d'autoriser tout administrateur de la Société, agissant individuellement au nom et pour le compte de la Société, à prendre toutes mesures nécessaires ou utiles à l'exécution des présentes résolutions et en particulier à mettre à jour le registre d'actionnaire(s) de la Société suite à l'augmentation de capital décrite ci-dessus, et à négocier, finaliser, ratifier, dater, parapher, signer et faire exécuter toute lettre d'engagement et/ou tout document similaire qui serait requis aux fins de rendre effectif la nomination de Deloitte Audit en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société.

Coûts et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges à payer par la Société en raison du présent acte est estimé à un montant de sept mille euros (EUR 7.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des membres du Bureau et du mandataire représentant les Actionnaires de la Société, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux membres du Bureau et au mandataire représentant les Actionnaires, ils ont signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. MARIA, Y. PAYEN, J. FERRIAN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 décembre 2012. LAC/2012/60617. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Référence de publication: 2013027631/338.

(130033510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

BMO & Associates, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 175.434.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le dix-huit février.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée Générale») des associés de BMO & ASSOCIATES, une société privée à responsabilité limitée de droit belge constituée suivant acte reçu par Maître Ward Van de Poel, notaire de résidence à Beerzel (Belgique), en date du 15 avril 2004, publié à l'annexe au Moniteur Belge du 7 mai 2004 sous le numéro 04069986, numéro d'entreprise 0476.394.417 (arrondissement de Anvers), ayant son siège social au 73 Rubensheide, B-2950 Kapellen (la «Société»).

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Annick Braquet, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Arlette Siebenaler, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Rika Mamdy, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach, Centre Drosbach, Wing D-1 Cloche d'Or.

La présidente déclare:

I.- Que l'intégralité du capital social de DIX-HUIT MILLE SIX CENTS EUROS (EUR 18.600,-), représenté par CENT (100) parts sociales sans désignation de valeur nominale est détenue par l'associé unique, Monsieur Bernard MONCAREY, né à Kortrijk (Belgique), le 10 février 1968, demeurant à L-1128 Luxembourg, 27, Val Saint André,

et que l'associé unique est dûment représenté à la présente assemblée, qu'en conséquence la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit dont l'associé déclare avoir eu connaissance préalable, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

Ladite liste de présence, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec la procuration pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Ratification de la décision prise par l'assemblée des associés de la Société tenue par acte notarié daté du 6 février 2013 en l'Etude de Me Ward Van de Poel, notaire de résidence à Beerzel (Belgique) autorisant le transfert sans discontinuité de la Société au Grand-Duché de Luxembourg avec effet au 15 février 2013 ainsi que l'inscription auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg;

2. Adoption de la nationalité luxembourgeoise;

3. Modification des statuts de la Société dans la mesure nécessaire à leur adaptation à la législation luxembourgeoise;

4. Décision de fixer le siège social;

5. Nomination des gérants et détermination de la durée de leur mandat;

6. Détermination de dispositions transitoires en ce qui concerne l'exercice comptable;

7. Détermination de la situation comptable de référence de la Société et confirmation de la réalisation du transfert de Belgique à Luxembourg dans une nécessaire et parfaite continuité patrimoniale et juridique.

8. Divers.

I. Les documents suivants sont soumis à l'Assemblée Générale:

- L'acte notarié daté du 6 février 2013 en l'Etude de Me Ward Van de Poel, notaire de résidence à Beerzel (Belgique) autorisant le transfert sans discontinuité de la Société au Grand-Duché de Luxembourg avec effet au 15 février 2013;

- le bilan de la Société présentant une situation au 15 février 2013.

La composition de l'universalité des actifs et passifs de la Société ressort de la situation financière précitée du 15 février 2013.

Ensuite, l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de ratifier la décision prise par l'assemblée des associés de la Société datée du 6 février 2013 autorisant le transfert sans discontinuité de la Société au Grand-Duché de Luxembourg avec effet au 15 février 2013 ainsi que l'inscription auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

L'Assemblée Générale décide également de radier la société du Registre des Personnes Morales dès que son immatriculation sera effectuée à Luxembourg.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide que la Société a adopté à partir du 15 février 2013 la nationalité luxembourgeoise et que le siège de direction effective de la Société est depuis le 15 février 2013 situé à Luxembourg-Ville. L'Assemblée Générale reconnaît en outre que la Société est soumise aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, conformément à l'article 159 de loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide que le capital social est fixé à la somme de DIX-HUIT MILLE SIX CENTS EUROS (EUR 18.600,-), représenté par cent (100) parts sociales sous forme nominative sans désignation de valeur nominale, souscrites par l'associé unique, Monsieur Bernard MONCAREY, né à Kortrijk (Belgique), le 10 février 1968, demeurant à L-1128 Luxembourg, 27, Val Saint André.

L'Assemblée Générale décide de modifier les statuts de la Société dans la mesure nécessaire à leur adaptation à la législation luxembourgeoise et de leur donner la teneur suivante:

«Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre le comparant et tous ceux qui par la suite pourraient devenir propriétaires de parts sociales une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de «BMO & ASSOCIATES».

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DIX-HUIT MILLE SIX CENTS EUROS (EUR 18.600,-), représenté par cent (100) parts sociales sous forme nominative sans désignation de valeur nominale.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix de la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.»

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide de fixer le siège social à L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach, Centre Drosbach, Wing D-1 Cloche d'Or.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de gérant la personne suivante:

Monsieur Bernard MUNCAREY, prénommé,

Le gérant est nommé à partir d'aujourd'hui et la durée de son mandat est illimitée.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale décide que, par dérogation à l'article 14.1, le premier exercice social sous la législation luxembourgeoise a commencé le 15 février 2013 et se terminera le 31 décembre 2013.

Septième résolution

L'Assemblée Générale décide de spécifier que la situation ayant servi de base au transfert de domicile et au changement de nationalité qui en résulte, correspond dans son intégralité au bilan d'arrivée au Luxembourg.

La Société est transférée avec l'intégralité de ses actifs et passifs, sans aucune réserve, sans intervention de nouvel apport ou distribution d'aucune sorte, dans une parfaite continuité patrimoniale et juridique.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelle forme que ce soit qui incombe à la société ou qui est mis à sa charge en raison des présentes, s'élève approximativement à EUR 1.500.-

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: A. BRAQUET, A. SIEBENALER, R. MAMDY et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 février 2013. Relation: LAC/2013/8113. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 26 février 2013.

Référence de publication: 2013027653/148.

(130034167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

Vigeo, Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 94.183.

L'an deux mille douze, le trente-et-un décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'«Assemblée Générale») des actionnaires de la société «VIGEO» (la «Société»), une société anonyme établie et ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 94.183, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 27 mai 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 762 du 19 juillet 2003. Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 décembre 2003, publié au Mémorial numéro 202 du 18 février 2004.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Line SCHUL, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire de l'Assemblée Générale Monsieur Damien MATTUCCI, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

L'Assemblée Générale choisit comme scrutateur Madame Anna HERMES, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée Générale ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter que:

A) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

B) Tel qu'il résulte de la liste de présence, la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

C) La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société du 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat et modification subséquente de l'article deux (2), premier alinéa, des statuts de la Société avec même effet.

2. Autorisation au conseil d'administration de transférer le siège de la Société à tout autre endroit dans les limites de la commune du siège social et modification subséquente de l'article deux (2) des statuts de la Société.

3. Mise à jour des statuts afin d'y intégrer les modifications apportées par la loi du 25 août 2006 à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et modification subséquente de l'article six (6), premier alinéa, de l'article onze (11), de l'article douze (12) et de l'article seize (16) des statuts de la Société.

4. Divers.

L'Assemblée Générale aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la Société du 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat.

En conséquence, et avec même effet, l'article deux (2), premier alinéa, des statuts de la Société est modifié, lequel alinéa aura désormais la teneur suivante:

Art. 2. (premier alinéa). «Le siège de la société est établi dans la commune de Strassen.»

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de donner au conseil d'administration le pouvoir de transférer le siège de la Société au sein de la commune du siège social.

En conséquence, il est ajouté un nouvel alinéa quatre à l'article deux (2) des statuts de la Société, qui aura la teneur suivante:

Art. 2. (nouveau quatrième alinéa). «Le siège social pourra être transféré en tout autre lieu de la commune par décision du Conseil d'Administration.»

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de mettre à jour les statuts de la Société, conformément aux dispositions de la loi du 25 août 2006 modifiant la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

En conséquence, l'article six (6), premier alinéa, l'article onze (11) et l'article seize (16) sont modifiés et un troisième alinéa est ajouté à l'article douze (12), lesquels alinéas auront désormais la teneur suivante:

Art. 6. (premier alinéa). «La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires, rééligibles et toujours révocables par elle. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée, par l'actionnaire unique, à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.»

Art. 11. «Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.»

Art. 12. (nouveau troisième alinéa). «Lorsque le conseil d'administration n'est composé que par un seul administrateur, la société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.»

Art. 16. «Une assemblée générale peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Le conseil d'administration ainsi que le ou les commissaires sont obligés de la convoquer de façon qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le dixième du capital social les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Strassen, au nouveau siège social de la Société, les jours, mois et an qu'en tête des présentes, et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants susmentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M.L. SCHUL, D. MATTUCCI, A. HERMES, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 03 janvier 2013. Relation: EAC/2013/129. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013028142/81.

(130034164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

Ewen Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6750 Grevenmacher, 13, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 164.651.

Im Jahre zweitausenddreizehn,

Den elften Februar,

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo GOEDERT, mit Amtswohnsitz in Grevenmacher,

Ist erschienen:

Frau Jeannette EWEN, Ingenieurin, geboren in Trier (D) am 11. Januar 1971, wohnhaft in D-54340 Bekond, Talweg 12,

Welche Komparentin den unterzeichneten Notar ersucht Folgendes zu beurkunden:

Frau Jeannette EWEN, vorgenannt, ist die alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung Ewen Consult S.à r.l., mit Sitz in L-6868 Wecker, Am Scheerleck 7, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 164.651,

gegründet laut Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 11. November 2011, veröffentlicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 3127 vom 20. Dezember 2011.

Die Gesellschafterin erklärt eine Generalversammlung der Gesellschaft abzuhalten und ersucht den amtierenden Notar folgenden Beschluss zu beurkunden:

Einzigster Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschließt den Gesellschaftssitz von L-6868 Wecker, Am Scheerleck 7, nach L-6750 Grevenmacher, 13, rue de Luxembourg, zu verlegen und Artikel fünf, Absatz eins der Satzung abzuändern, zwecks Anpassung der Satzung an diesen Beschluss, um dieser Bestimmung folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 5. Sitz.** Absatz eins. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Grevenmacher."

Die Kosten und Honorare der gegenwärtigen Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen wurde zu Grevenmacher, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an der dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Komparentin, hat dieselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Gezeichnet: J. EWEN, C. GOEDERT.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 février 2013. Relation: GRE/2013/627. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): PIERRET.

FUER GLEICHLAUDENDE AUSFERTIGUNG zwecks Hinterlegung auf dem Handels- und Gesellschaftsregister, und zwecks Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Grevenmacher, den 22. Februar 2013.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2013028375/36.

(130034250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

SHCO 29 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 164.883.

In the year two thousand and twelve, on the twenty sixth day of November,
Before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette,

THERE APPEARED:

Mongolia Minerals Corporation, a company incorporated under the laws of Canada, with registered office at 404, 1015 - 4 Street S.W., Calgary, AB, T2R 1J4 Canada, registered with the trade and companies register of Canada under number 753308-0, represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee, professionally residing in Esch/Alzette, as duly empowered attorney by virtue of a proxy given on November 26, 2012.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy and the undersigned notary shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Who declared and requested the notary to state:

That Mongolia Minerals Corporation, prenamed, is the sole member of SHCO 29 S.à r.l., a Luxembourg limited liability company, société à responsabilité limitée having a share capital of EUR 12,500.-, with registered office in L-1931 Luxembourg, 13-15 avenue de la Liberté registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg, under number B 164.883, incorporated by a deed of the said Notary on May 6th, 2011, published in the Mémorial C number 13 page 597 on January 3rd 2012 (the "Company").

After this had been set forth, the above named member, representing the entire subscribed share capital of the Company, has decided to take the following resolutions:

First resolution

The sole member resolves to cancel the par value of the shares and to change the currency of the share capital that is currently expressed in Euro (EUR) into US Dollars (USD) at the exchange rate of 1 EUR = 1.2967 USD as of November 26th, 2012 and thereby to change the share capital from twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (EUR 1,-) each into sixteen thousand two hundred nine American dollars and sixteen cents (USD 16,209.16.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares without par value.

Second resolution

The sole member resolves to increase the capital by three thousand seven hundred ninety American dollars and eighty four cents (USD 3,790.84.-) in order to raise it from the present amount of sixteen thousand two hundred nine American dollars and sixteen cents (USD 16,209.16 to twenty thousand American dollars (USD 20,000.-) by the issuance of seven thousand five hundred (7,500) new shares without a par value.

The increase of capital is fully paid up in cash by the sole member, so that the amount of three thousand seven hundred ninety American dollars and eighty four cents (USD 3,790.84.-) is at the disposal of the Company.

Third resolution

The sole member resolves to set the par value of the twenty thousand (20,000) shares at one American Dollar (USD 1.-) each.

Fourth resolution

Following the above resolutions, the sole member resolves to amend the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation so that it shall henceforth read as follows:

« **Art. 6.** The company's corporate capital is fixed at USD 20,000.- (twenty thousand American dollars) represented by 20,000 (twenty thousand) shares with a par value of USD 1.- (one American dollar) each.»

Estimated costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt six novembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Mongolia Minerals Corporation, une société siégeant sous les lois du Canada, avec siège social au 404, 1015 - 4 Street S.W., Calgary, AB, T2R 1J4 Canada, immatriculé auprès du Registre des sociétés au Canada sous le numéro 753308-0.

Représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, salariée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée en date du 26 Novembre 2012.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante est l'associée unique de SHCO 29 S.à.r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 13-15 Avenue de la Liberté, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 164.883, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 6 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 3 janvier 2012 sous le numéro 13 page 597 (la «Société»)

Laquelle comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de supprimer la valeur nominale des parts sociales et de convertir la devise du capital social actuellement exprimé en Euro (EUR) en Dollars Américains (USD) au taux d'échange de référence du 26 novembre 2012, à savoir 1 EUR = 1, 2967 USD, et de convertir ainsi le capital de douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) en seize mille deux cent neuf dollars Américains et seize cents (USD 16,209.16.-), représenté par douze mille cinq cent (12,500) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Deuxième résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social d'un montant de trois mille sept cent quatre vingt dix dollars Américains et quatre vingt quatre cents (USD 3,790.84.-) pour le porter de son montant actuel de seize mille deux cent neuf dollars Américains et seize cents (USD 16,209.16.-) à vingt mille dollars Américains (USD 20.000.-) avec émission de 7.500 parts sociales nouvelles.

L'augmentation de capital est entièrement libérée par apport en numéraire par l'associée unique, de sorte que le montant de trois mille sept cent quatre vingt dix dollars Américains et quatre vingt quatre cents (USD 3,790.84.-) se trouve à la libre disposition de la Société.

Troisième résolution

L'associée unique décide de fixer la valeur nominale des vingt mille (20.000) parts sociales à un dollar (USD 1.-) chacune.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions prises ci-avant, l'associée unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social de la société est fixé à USD 20,000.- (vingt mille dollars Américains) représenté par 20,000 (vingt mille) parts sociales avec une valeur de USD 1.- (un dollar Américain) chacune».

Estimation des Frais

Le total des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, les jours, mois et an figurant tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présente acte est rédigé en langue anglaise suivie d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, cette dernière a signé le présent acte avec le notaire par le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 novembre 2012. Relation: EAC/2012/15904. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013028063/111.

(130033959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

Luxprofi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.380.544,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 147.105.

Par résolutions prises en date du 29 janvier 2013, les associés ont décidé de nommer Jacek Wolak, avec adresse au 70, rue Baudouin, L-1218 Luxembourg, au mandat de gérant de catégorie B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2013.

Référence de publication: 2013032418/13.

(130039250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

2CM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4818 Rodange, 8, avenue du Docteur Gaasch.

R.C.S. Luxembourg B 166.267.

L'an deux mille douze, le vingt décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Pascal CRAVATTE, ingénieur, né à Libramont (Belgique), le 13 juillet 1977, demeurant professionnellement à L-4818 Rodange, 8, avenue du Docteur Gaasch.

Lequel comparant a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que "2CM S.A.", une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-4818 Rodange, 8, avenue du Docteur Gaasch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 166267, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 30 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 550 du 1^{er} mars 2012.

- Qu'il est le seul associé actuel (l'"Actionnaire Unique") de la Société et qu'il a pris, par sa mandataire, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique décide d'augmenter le capital social d'un montant de sept cent mille euros (EUR 700.000,-) afin de le porter de son montant actuel de sept cent mille euros (EUR 700.000,-) à un million quatre cent mille euros (EUR 1.400.000,-), par la création et l'émission de sept cents (700) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, bénéficiant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Intervention - Souscription - Libération

Est intervenu ensuite Monsieur Pascal CRAVATTE, préqualifié, lequel déclare souscrire aux sept cents (700) actions nouvelles et de les libérer intégralement moyennant apport en nature de quarante (40) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, représentant 40% du capital social de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois "Ingénieurs-Conseils en Bâtiments S.à r.l.", en abrégé "ICB S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-4818 Rodange, 8, avenue du Docteur Gaasch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 114650 (ci-après "ICB");

Evaluation - Rapport de l'apport

Le prédit apport a été évalué et décrit dans un rapport, daté du 19 décembre 2012, dressé par "Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable", en abrégé "CLERC", une société anonyme, avec siège social à L-8080 Bertrange, 1, rue de Pletzer, agissant comme réviseur d'entreprises agréé indépendant au Grand-Duché de Luxembourg, sous la signature de Monsieur Jean-Jacques SOISSON, conformément aux articles 26-1 et 32-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

La conclusion dudit rapport est la suivante:

Conclusion

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspondrait pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie."

Ledit rapport, après avoir été signé "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte afin d'être enregistré avec lui.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de l'apport a été donnée au notaire instrumentant par une copie du registre des associés et d'une déclaration du conseil de gérance de la société "ICB" attestant le nombre actuel des parts sociales et leur appartenance actuelle.

Ladite déclaration signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte afin d'être enregistré avec lui.

Réalisation effective de l'apport

Le souscripteur prédit déclare:

- que toutes les parts sociales sont entièrement libérées;
- que ces parts sociales sont libres de tout gage, nantissement, droit réel ou empêchement quelconque;
- qu'il a obtenu l'agrément des associés de "ICB", tel que prévu pour l'apport de parts sociales;
- qu'il est, en sa qualité d'apporteur, le seul propriétaire des parts sociales apportées;
- que toutes formalités seront réalisées aux fins de formaliser les transferts et de les rendre effectifs partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital Social.** Le capital social souscrit est fixé à un million quatre cent mille euros (EUR 1.400.000,-), représenté par mille quatre cents (1.400) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, entièrement libérées."

Troisième résolution

L'Actionnaire Unique décide de modifier le registre des actionnaires de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et d'accorder pouvoir et autorité à l'administrateur unique pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des actions nouvellement émises et de veiller à toutes les formalités qui s'y rapportent.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de deux mille cent euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. CRAVATTE, C. WERSANDT.

44471

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 décembre 2012. LAC/2012/61670. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 7 février 2013.

Référence de publication: 2013028167/80.

(130034125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

Greensoft S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 4.100.000,00.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 145.328.

In the year two thousand and thirteen, on the eighth day of February.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, is held an extraordinary general meeting of the shareholders (the "Shareholders") of Greensoft S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 145.328, incorporated by a deed drawn up by Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 11th March 2009 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 756, of 7th April 2009 and number 1173 of 16th June 2009 (the "Company") and whose articles of association (the "Articles") were last amended by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, dated 22nd July 2009 published in the Mémorial number 1723 on 7th September 2009.

The meeting was opened at 5.30 p.m. and was chaired by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette (the "Chairman").

The Chairman appoints as secretary Mrs Sophie HENRYON, private employee, residing professionally in Esch/Alzette (the "Secretary").

The meeting elects as scrutineer Mrs Claudia ROUCKERT, private employee, residing professionally in Esch/Alzette (the "Scrutineer").

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. The Shareholders present or represented by proxies at the present meeting and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, which is signed ne varietur by the members of the meeting and the undersigned notary.

This attendance list as well as the proxies are annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

II. It appears from the attendance list that the forty-one thousand (41,000) shares of the Company are present or represented at the present meeting.

III. All the Shareholders of the Company are represented at this extraordinary general meeting and declare that they had been duly informed of the agenda of the meeting and that they unanimously waive any formal notice.

IV. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Waiving of notice right;

2. Approval of (i) the continuation of the Company in the Republic of Cyprus under the form of a private limited liability company (Ltd.) (ii) the transfer of the Company's registered office to Karyatidon 18, THEODOROU COURT 1, Flat/Office 401, Monastiri, Agios Nikolaos, 6042 Larnaca, Cyprus and (iii) the adoption of the Cyprus nationality by the Company;

3. Approval of the restatement of the articles of association of the Company in order to adopt the form of a Cyprus private limited liability company (Ltd.);

4. Continuation of the mandate of Mr. Theodoulos Pavlides as director of the Company;

5. Acknowledgment of the resignations of Mrs. Elise Lethuillier and Mr. Pavlos Pavlides as directors of the Company; and

6. Miscellaneous.

First resolution:

The Shareholders resolve to waive their right to the prior notice of the current meeting; the Shareholders acknowledge being sufficiently informed of the agenda and consider being validly convened and therefore agree to deliberate and vote

upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Shareholders within a sufficient period of time in order to allow them to carefully examine each document.

Second resolution:

The Shareholders resolve to approve (i) the continuation of the Company in the Republic of Cyprus under the form of a private limited liability company (Ltd.), (ii) the transfer of the Company's registered office to Karyatidon 18, THEODOROU COURT 1, Flat/Office 401, Monastiri, Agios Nikolaos, 6042 Larnaca, Cyprus and (iii) the adoption of the Cyprus nationality by the Company (the "Migration and Continuance").

As a result of the Migration and Continuance, the Company will continue in Cyprus under the form of a private limited liability company (Ltd.) under the name of "Greensoft Limited", and will therefore operate according to Cyprus law.

The Migration and Continuance will be achieved without interruption of the legal personality of the Company from a Luxembourg and Cyprus point of view and hence the Company will be and remain the sole and full owner of all its assets and fully liable for all its debts and liabilities following the Migration and Continuance.

The Shareholders hereby grant all powers to Mr. Theodoulos Pavlides, being the director of the Company as at the date hereof, to fill in any document and to undertake any action in relation to the Migration and Continuance.

Third resolution:

The Shareholders resolve, subject to the Migration and Continuance, to amend and restate the Articles in order to adopt the form of a Cyprus private limited liability company (Ltd.).

The new Articles to be adopted in Cyprus as a result of the Migration and Continuance signed "ne varietur" by the power of attorney holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Fourth resolution:

The Shareholders resolve to continue in Cyprus the mandate of Mr. Theodoulos Pavlides, as director of the Company for an undetermined duration.

Fifth resolution:

The Shareholders resolve to acknowledge the resignation of Mrs. Elise Lethuillier and Mr. Pavlos Pavlides as directors of the Company, effective as at the date hereof.

The Shareholders further resolve to grant to Mrs. Elise Lethuillier and Mr. Pavlos Pavlides full discharge for the performance of their mandate as directors of the Company as from the date of their appointment until the date of the present deed.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Whereof, this deed has been signed in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The documents having been read to the proxy holder of the appearing party, the said proxy holder of the appearing party signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le huit février,

Par devant, Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, se tient une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (les "Actionnaires") de Greensoft S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.328, constituée en vertu d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire établi à Luxembourg, le 11 mars 2009 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 756, en date du 7 avril 2009 et numéro 1173 en date du 16 juin 2009 (la "Société") et dont les statuts (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire établi à Luxembourg, en date du 22 juillet 2009 publié au Mémorial numéro 1723 le 7 septembre 2009.

L'assemblée a été ouverte à 15h30 et était présidée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résidant professionnellement à Esch/Alzette (le "Président").

Le Président nomme en qualité de secrétaire Madame Sophie HENRYON, employée privée, résidant professionnellement à Esch/Alzette (le "Secrétaire").

L'assemblée élit en qualité de scrutateur Madame Claudia ROUCKERT, employée privée, résidant professionnellement à Esch/Alzette (le "Scrutateur").

Le bureau de l'assemblée étant constitué, le Président déclare et requiert le notaire d'acter ce qui suit:

I. Les Actionnaires présents ou représentés en vertu de procurations à la présente assemblée et le nombre de parts détenues par chacun d'eux sont mentionnés sur une liste de présence, laquelle est signée ne varietur par les membres de l'assemblée et le notaire soussigné. La liste de présence ainsi que les procurations sont annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

II. Il résulte de la liste de présence que les quarante-et-une mille (41,000) actions de la Société sont présentés ou représentées à la présente assemblée.

III. Tous les Actionnaires de la Société sont représentés lors de cette assemblée générale extraordinaire et déclarent qu'ils ont été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée et qu'ils renoncent unanimement à toute convocation préalable.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Renonciation au droit de convocation préalable;
2. Approbation de (i) la continuation de la Société en République de Chypre sous la forme d'une société à responsabilité limitée (Ltd.) (ii) le transfert du siège social de la Société à Karyatidon 18, THEODOROU COURT 1, Flat/Office 401, Monastiri, Agios Nikolaos, 6042 Larnaca, Chypre et (iii) l'adoption de la nationalité chypriote par la Société;
3. Approbation de la refonte des statuts de la Société afin d'adopter la forme d'une société à responsabilité limitée chypriote (Ltd.);
4. Continuation du mandat de M. Theodoulos Pavlides en qualité d'administrateur de la Société;
5. Reconnaissance des démissions de Mme Elise Lethuillier et M. Pavlos Pavlides en qualité d'administrateurs de la Société; et
6. Divers.

Première résolution:

Les Actionnaires décident de renoncer à leur droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée; les Actionnaires reconnaissent avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour et se considèrent valablement convoqués et en conséquence acceptent de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation pertinente a été mise à la disposition des Actionnaires dans un délai suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Les Actionnaires décident d'approuver (i) la continuation de la Société en République de Chypre sous la forme d'une société à responsabilité limitée (Ltd.), (ii) le transfert du siège social de la Société à Karyatidon 18, THEODOROU COURT 1, Flat/Office 401, Monastiri, Agios Nikolaos, 6042 Larnaca, Chypre et (iii) l'adoption de la nationalité chypriote par la Société (la "Migration et Continuation").

En conséquence de la Migration et Continuation, la Société se poursuivra à Chypre sous la forme d'une société à responsabilité limitée (Ltd.) sous le nom de "Greensoft Limited", et sera régie par conséquent par la loi chypriote.

La Migration et Continuation seront réalisées sans interruption de la personnalité morale de la Société d'un point de vue luxembourgeois et chypriote et par conséquent la Société sera et restera la seule et pleine propriétaire de tous ses actifs et pleinement responsable de toutes ses dettes et de son passif suite à la Migration et Continuation.

Par la présente, les Actionnaires consentent tous pouvoirs à M. Theodoulos Pavlides, étant administrateur de la Société à la date des présents, pour compléter tout document et initier toute action en relation avec la Migration et la Continuation.

Troisième résolution:

Les Actionnaires décident, sous réserve de la Migration et Continuation, de modifier et refondre les Statuts afin d'adopter la forme d'une société à responsabilité limitée chypriote (Ltd.).

Les nouveaux Statuts devant être adoptés à Chypre en conséquence de la Migration et Continuation signés "ne varietur" par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire soussigné, resteront annexés au présent acte pour être enregistré avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

Quatrième résolution:

Les Actionnaires décident de reconduire à Chypre le mandat de M. Theodoulos Pavlides, en qualité d'administrateur de la Société pour une durée indéterminée

Cinquième résolution:

Les Actionnaires décident de prendre acte des démissions de Mme Elise Lethuillier et M. Pavlos Pavlides, administrateurs de la Société, avec effet à la date des présentes.

Les Actionnaires décident en outre d'accorder à Mme Elise Lethuillier et M. Pavlos Pavlides décharge entière pour l'exécution de leur mandat d'administrateur de la Société à compter de la date de leur nomination jusqu'à la date du présent acte.

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cet acte, ont été estimés à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, au jour indiqué en tête du présent document.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction française. Sur demande de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Lecture ayant été faite de ce document au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire de la partie comparante, a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 février 2013. Relation: EAC/2013/2184. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santoni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013028440/178.

(130034303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

ICG-Longbow UK Real Estate Debt Investments III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 172.260.

—
In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fifth day of January,
before us, Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg),
there appeared:

A. Longbow Real Estate Capital LLP, a partnership incorporated under the laws of England and Wales, with registered office at 42 Wigmore Street, London, W1U 2RY, United Kingdom and registered with the Companies Register of England and Wales under the number OC328457 (the "Sole shareholder"),

hereby represented by Mrs Elisa Faraldo Talmon, attorney-at-law, residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy under private seal given on 17 January 2013.

B. Intermediate Capital Group PLC, a company incorporated under the laws of England and Wales, with registered office at Juxon House, 100 St. Paul's Churchyard, London, EC4M 8BU, United Kingdom and registered with the Companies Register of England and Wales under the number 2234775,

hereby represented by Mrs Elisa Faraldo Talmon, prenamed,
by virtue of a proxy under private seal given on 16 January 2013.

C. Devonport Royal Dockyard Pension Trustees Limited as trustee of the Devonport Royal Dockyard Pension Scheme, a company incorporated under the laws of England and Wales, with registered office at Devonport Royal Dockyard, Devonport, Plymouth, PL1 4SG, United Kingdom and registered with the Companies Register of England and Wales under the number 02100466,

hereby represented by Mrs Elisa Faraldo Talmon, prenamed,
by virtue of a proxy under private seal given on 24 January 2013.

D. Rosyth Royal Dockyard Pension Trustees Limited as trustee of the Rosyth Royal Dockyard Pension Scheme, a company incorporated under the laws of England and Wales, with registered office at Rosyth Business Park, Dunfermline, Fife, KY11 2YD, Scotland and registered with the Companies Register of England and Wales under the number SC103423,

hereby represented by Mrs Elisa Faraldo Talmon, prenamed,
by virtue of a proxy under private seal given on 24 January 2013.

E. QIC Limited in its capacity as trustee of the QIC Global Strategy Trust No. 2, a public limited company incorporated under the laws of Australia, with registered office at Level 5, Central Plaza Two, 66 Eagle Street, Brisbane, Queensland 4000, Australia and registered with the Australian Business Register under the number 130 539 123,

hereby represented by Mrs Elisa Faraldo Talmon, prenamed,
by virtue of a proxy under private seal given on 17 January 2013.

F. State Street Australia Limited as custodian for Sunsuper Superannuation Fund, having its registered office at SSAL Unlisted Unit Trust Department, Level 14, 420 George Street, Sydney NSW 2000, registered under the number CAN 002965200,

hereby represented by Mrs Elisa Faraldo Talmon, prenamed, by virtue of a proxy under private seal given on 21 January 2013.

G. LREC Partners Investments LLP, a limited liability company incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at 42, Wigmore Street, London, W1U 2RY, United Kingdom and registered with the Companies Register of England and Wales under number OC339844,

hereby represented by Mrs Elisa Faraldo Talmon, prenamed, by virtue of a proxy under private seal given on 17 January 2013.

H. BNS Pension Trustees Limited as trustee of Babcock Naval Services Pension Scheme, a company incorporated under the laws of Scotland, with registered office at Rosyth Business Park, Dunfermline, Fife, KY11 2YD and registered with Companies House under the number SC197123,

hereby represented by Mrs Elisa Faraldo Talmon, prenamed,
by virtue of a proxy under private seal given on 24 January 2013.

I. Babcock Pension Trust Limited as trustee of the Babcock International Group Pension Scheme, a company incorporated under the laws of England and Wales, with registered office at 33 Wigmore Street, London, W1U 1QX and registered with Companies House under the number 00357329,

hereby represented by Mrs Elisa Faraldo Talmon, prenamed,
by virtue of a proxy under private seal given on 22 January 2013.

J. Sparinvest Property Fund II K/S, a limited partnership incorporated under the laws of Denmark, with registered office at Kingosvej 1, 2630 Taastrup, Denmark and registered with the Danish Business Authority under the number 32471560,

hereby represented by Mrs Elisa Faraldo Talmon, prenamed,
by virtue of a proxy under private seal given on 17 January 2013.

B. to J. hereafter collectively referred to as the "Subscribers",

The said proxies shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder declared that it is the shareholder of ICG-Longbow UK Real Estate Debt Investments III S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a notarial deed dated 11 October 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2841 of 22 November 2012, with registered office at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Company Register under number B 172.260 and with a share capital of GBP 12,000 (the "Company"). The Company's articles of incorporation have not been amended since the incorporation of the Company.

The Sole Shareholder recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To increase the Company's share capital by an amount of two million one hundred twenty-five thousand pounds sterling (GBP 2,125,000) so as to raise it from its current amount of twelve thousand pounds sterling (GBP 12,000) to two million one hundred thirty-seven thousand pounds sterling (GBP 2,137,000) by the issue of twenty-one million two hundred and fifty thousand (21,250,000) new class A shares (the "Class A Shares") with a par value of ten pence sterling (GBP 0,10) each, having the rights described in the articles of incorporation of the Company.

2. To accept the subscription by Intermediate Capital Group PLC of five million (5,000,000) new Class A Shares with a par value of ten pence sterling (GBP 0,10) each, and full payment in cash of the nominal value of such shares of an amount of five hundred thousand pounds sterling (GBP 500,000.-).

3. To accept the subscription by Devonport Royal Dockyard Pension Trustees Limited as trustee of the Devonport Royal Dockyard Pension Scheme of one million three hundred thirty-five thousand (1,335,000) new Class A Shares with a par value of ten pence sterling (GBP 0,10) each, and full payment in cash of the nominal value of such shares of an amount of one hundred thirty-three thousand five hundred pounds sterling (GBP 133,500.-).

4. To accept the subscription by Rosyth Royal Dockyard Pension Trustees Limited as trustee of the Rosyth Royal Dockyard Pension Scheme of eight hundred thirty-five thousand (835,000) new Class A Shares, with a par value of ten pence sterling (GBP 0,10) each, and full payment in cash of the nominal value of such shares of an amount of eighty-three thousand five hundred pounds sterling (GBP 83,500.-).

5. To accept the subscription by QIC Limited in its capacity as trustee of the QIC Global Strategy Trust No. 2 of eight million five hundred thousand (8,500,000) new Class A Shares with a par value of ten pence sterling (GBP 0,10) each, and

full payment in cash of the nominal value of such shares of an amount of eight hundred fifty thousand pounds sterling (GBP 850,000.-).

6. To accept the subscription by State Street Australia Limited as custodian for Sunsuper Superannuation Fund of four million (4,000,000) new Class A Shares with a par value of ten pence sterling (GBP 0,10) each, and full payment in cash of the nominal value of such shares of an amount of four hundred thousand pounds sterling (GBP 400,000.-).

7. To accept the subscription by LREC Partners Investments LLP of two hundred fifty thousand (250,000) new Class A Shares with a par value of ten pence sterling (GBP 0,10) each, and full payment in cash of the nominal value of such shares of an amount of twenty-five thousand pounds sterling (GBP 25,000.-).

8. To accept the subscription by BNS Pension Trustees Limited as trustee of Babcock Naval Services Pension Scheme of one hundred fifty thousand (150,000) new Class A Shares with a par value of ten pence sterling (GBP 0,10) each, and full payment in cash of the nominal value of such shares of an amount of fifteen thousand pounds sterling (GBP 15,000.-).

9. To accept the subscription by Babcock Pension Trust Limited as trustee of the Babcock International Group Pension Scheme of six hundred eighty thousand (680,000) new Class A Shares with a par value of ten pence sterling (GBP 0,10) each, and full payment in cash of the nominal value of such shares of an amount of sixty-eight thousand pounds sterling (GBP 68,000).

10. To accept the subscription by Sparinvest Property Fund II K/S of five hundred thousand (500,000) new Class A Shares with a par value of ten pence sterling (GBP 0,10) each, and full payment in cash of the nominal value of such shares of an amount of fifty thousand pounds sterling (GBP 50,000).

11. To amend article 5 paragraph 1 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1) to 10).

12. Miscellaneous.

The Sole Shareholder thereupon requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolved to increase the Company's share capital by an amount of two million one hundred twenty-five thousand pounds sterling (GBP 2,125,000) so as to raise it from its current amount of twelve thousand pounds sterling (GBP 12,000) to two million one hundred thirty-seven thousand pounds sterling (GBP 2,137,000) by the issue of twenty-one million two hundred and fifty thousand (21,250,000) new class A shares (the "Class A Shares") with a par value of ten pence sterling (GBP 0,10) each, having the rights described in the articles of incorporation of the Company.

Subscriptions / Payments

Thereupon, now appeared Mrs Elisa Faraldo Talmon, prenamed, acting in her capacity as duly authorized agent and attorney in fact of the Subscribers, prenamed, by virtue of the above mentioned proxies.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of Intermediate Capital Group PLC, prenamed, five million (5,000,000) Class A Shares with a par value of ten pence sterling (GBP 0,10) each and fully pay in cash the nominal value of such shares by an amount of five hundred thousand pounds sterling (GBP 500,000.-).

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of Devonport Royal Dockyard Pension Trustees Limited as trustee of the Devonport Royal Dockyard Pension Scheme, prenamed, one million three hundred thirty-five thousand (1,335,000) Class A Shares with a par value of ten pence sterling (GBP 0,10) each, and fully pay in cash the nominal value of such shares of an amount of one hundred thirty-three thousand five hundred pounds sterling (GBP 133,500.-).

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of Rosyth Royal Dockyard Pension Trustees Limited as trustee of the Rosyth Royal Dockyard Pension Scheme, prenamed, eight hundred thirty-five thousand (835,000) Class A Shares, with a par value of ten pence sterling (GBP 0.10) each, and fully pay in cash the nominal value of such shares by an amount of eighty-three thousand five hundred pounds sterling (GBP 83,500.-).

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of QIC Limited in its capacity as trustee of the QIC Global Strategy Trust No. 2, prenamed, eight million five hundred thousand (8,500,000) Class A Shares with a par value of ten pence sterling (GBP 0.10) each, and fully pay in cash the nominal value of such shares by an amount of eight hundred fifty thousand pounds sterling (GBP 850,000.-).

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of State Street Australia Limited as custodian for Sunsuper Superannuation Fund, prenamed, four million (4,000,000) Class A Shares with a par value of ten pence sterling (GBP 0.10) each, and fully pay in cash the nominal value of such shares by an amount of four hundred thousand pounds sterling (GBP 400,000.-).

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of LREC Partners Investments LLP, prenamed, two hundred fifty thousand (250,000) Class A Shares with a par value of ten pence sterling (GBP 0.10) each, and fully pay in cash the nominal value of such shares by an amount of twenty-five thousand pounds sterling (GBP 25,000.-).

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of BNS Pension Trustees Limited as trustee of Babcock Naval Services Pension Scheme, prenamed, one hundred fifty thousand (150,000) Class A Shares with a par value

of ten pence sterling (GBP 0.10) each, and fully pay in cash the nominal value of such shares by an amount of fifteen thousand pounds sterling (GBP 15,000.-).

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of Babcock Pension Trust Limited as trustee of the Babcock International Group Pension Scheme, prenamed, six hundred eighty thousand (680,000) Class A Shares with a par value of ten pence sterling (GBP 0.10) each, and fully pay in cash the nominal value of such shares by an amount of sixty-eight thousand pounds sterling (GBP 68,000).

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of Sparinvest Property Fund II K/S, prenamed, five hundred thousand (500,000) Class A Shares with a par value of ten pence sterling (GBP 0.10) each, and fully pay in cash the nominal value of such shares by an amount of fifty thousand pounds sterling (GBP 50,000).

The Sole Shareholder resolved to accept these subscriptions and payments and acknowledged that the amount of two million one hundred twenty-five thousand pounds sterling (GBP 2,125,000) has been entirely paid in cash and that the Company has at its disposal the total amount of two million one hundred twenty-five thousand pounds sterling (GBP 2,125,000) proof of which was given to the undersigned notary who expressly confirmed and recorded this statement.

Second resolution

The shareholders unanimously resolved to amend article 5 paragraph 1 of the articles of incorporation of the Company which shall forthwith read as follows:

« **Art. 5. Share Capital.** The share capital of the Company is set at two million one hundred thirty-seven thousand pounds sterling (GBP 2,137,000) divided into twenty-one million two hundred fifty thousand and two (21,250,002) class A shares (the "Class A Shares") and one hundred nineteen thousand nine hundred and ninety-eight (119,998) class B shares (the "Class B Shares"), with a par value of ten pence (GBP 0.10) each, all of which are fully paid up."

Costs and Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately three thousand euro (EUR 3,000).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith, that on request of the proxyholder of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same proxyholder, and in case of any difference between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with the notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-cinq janvier,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-bains (Grand-duché de Luxembourg),

ont comparu

A. Longbow Real Estate Capital LLP, une société en commandite simple constituée selon les lois de l'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social à 42 Wigmore Street, Londres, W1U 2RY, Royaume-Uni, enregistrée auprès du Registre des Sociétés de l'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro OC328457 ("Associé Unique"),

représentée par Madame Elisa Faraldo Talmon, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 17 janvier 2013.

B. Intermediate Capital Group PLC, une société constituée selon les lois de l'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social à Juxon House, 100 St. Paul's Churchyard, Londres, EC4M 8BU, Royaume-Uni, enregistrée auprès du Registre des Sociétés de l'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 2234775,

représentée par Madame Elisa Faraldo Talmon, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 16 janvier 2013.

C. Devonport Royal Dockyard Pension Trustees Limited en sa qualité de trustee de Devonport Royal Dockyard Pension Scheme, une société constituée selon les lois de l'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social à Devonport Royal Dockyard, Devonport, Plymouth, PL1 4SG, Royaume-Uni, enregistrée auprès du Registre des Sociétés de l'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 02100466,

représentée par Madame Elisa Faraldo Talmon, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 24 janvier 2013.

D. Rosyth Royal Dockyard Pension Trustees Limited en sa qualité de trustee de Rosyth Royal Dockyard Pension Scheme, une société constituée selon les lois de l'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social à Rosyth Business Park, Dunfermline, Fife, KY11 2YD, Ecosse et enregistrée auprès du Registre des Sociétés de l'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro SC103423,

représentée par Madame Elisa Faraldo Talmon, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 24 janvier 2013.

E. QIC Limited en sa qualité de trustee de QIC Global Strategy Trust No. 2, une société anonyme constituée selon les lois de l'Australie, ayant son siège social à Level 5, Central Plaza Two, 66 Eagle Street, Brisbane, Queensland 4000, Australie et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés australien sous le numéro 130 539 123,

représentée par Madame Elisa Faraldo Talmon, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 17 janvier 2013.

F. State Street Australia Limited en sa qualité de dépositaire pour Sunsuper Superannuation Fund, ayant son siège social à SSAL Unlisted Unit Trust Department, Niveau 14, 420 George Street, Sydney NSW 2000 et enregistrée sous le numéro CAN 002965200,

représentée par Madame Elisa Faraldo Talmon, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 21 janvier 2013.

G. LREC Partners Investments LLP, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de l'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social à 42, Wigmore Street, Londres, W1U 2RY, Royaume-Uni, et enregistrée auprès du Registre des Sociétés de l'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro OC339844,

représentée par Madame Elisa Faraldo Talmon, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 17 janvier 2013.

H. BNS Pension Trustees Limited en sa qualité de trustee de Babcock Naval Services Pension Scheme, une société constituée selon les lois de l'Ecosse, ayant son siège social à Rosyth Business Park, Dunfermline, Fife, KY11 2YD et enregistrée auprès du Registre des Sociétés de l'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro SC197123,

représentée par Madame Elisa Faraldo Talmon, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 24 janvier 2013.

I. Babcock Pension Trust Limited en sa qualité de trustee de Babcock International Group Pension Scheme, une société constituée selon les lois de l'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social à 33 Wigmore Street, Londres, W1U 1QX et enregistrée auprès du Registre des Sociétés de l'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 00357329,

représentée par Madame Elisa Faraldo Talmon, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 22 janvier 2013.

J. Sparinvest Property Fund II K/S, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Danemark, ayant son siège social à Kingosvej 1, 2630 Taastrup, Danemark et enregistrée auprès du Registre de Commerce du Danemark sous le numéro 32471560,

représentée par Madame Elisa Faraldo Talmon, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 17 janvier 2013.

B. à J. seront ci-après dénommés les "Souscripteurs".

Lesdites procurations devront être annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique déclare détenir l'intégralité des parts sociales de ICG-Longbow UK Real Estate Debt Investments III S.à r.l., une société à responsabilité illimitée constituée selon les lois du Grand-duché de Luxembourg par acte notarié en date du 11 octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2841 du 22 novembre 2012, ayant son siège social à 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.260 et avec un capital social de GBP 12.000 (la "Société"). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis la constitution.

L'Associé Unique a reconnu être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Agenda

1. Augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux millions cent vingt-cinq mille livres sterling (GBP 2.125.000), afin d'augmenter son montant actuel de douze mille livres sterling (GBP 12.000) à un montant de deux millions cent trente-sept mille livres sterling (GBP 2.137.000) par l'émission de vingt-et-un millions deux cent cinquante mille (21.250.000) nouvelles parts sociales de catégorie A (les "Parts de Classe A") avec une valeur nominale de dix pence (GBP 0,10) chacune et conférant les droits et privilèges décrits dans les statuts de la Société.

2. Accepter la souscription par Intermediate Capital Group PLC de cinq millions (5.000.000) de nouvelles Parts de Classe A, avec une valeur nominale de dix pence (GBP 0,10) chacune, et le paiement intégral en numéraire de la valeur nominale de ces parts sociales d'un montant de cinq cent mille livres sterling (GBP 500.000.-).

3. Accepter la souscription par Devonport Royal Dockyard Pension Trustees Limited en sa qualité de trustee de the Devonport Royal Dockyard Pension Scheme d'un million trois cent trente-cinq mille (1.335.000) nouvelles Parts de Classe A, avec une valeur nominale de dix pence (GBP 0,10) chacune, et le paiement intégral en numéraire de la valeur nominale de ces parts sociales d'un montant de cent trente-trois mille cinq cents livres sterling (GBP 133.500.-).

4. Accepter la souscription par Rosyth Royal Dockyard Pension Trustees Limited en sa qualité de trustee de Rosyth Royal Dockyard Pension Scheme de huit cent trente-cinq mille (835.000) nouvelles Parts de Classe A, avec une valeur

nominale de dix pence (GBP 0,10) chacune, et le paiement intégral en numéraire de la valeur nominale de ces parts sociales d'un montant de quatre-vingt-trois mille cinq cents livres sterling (GBP 83.500.-).

5. Accepter la souscription par QIC Limited en sa qualité de trustee de QIC Global Strategy Trust No. 2 de huit millions cinq cent mille (8.500.000) nouvelles Parts de Classe A, avec une valeur nominale de dix pence (GBP 0,10) chacune, et le paiement intégral en numéraire de la valeur nominale de ces parts sociales d'un montant de huit cent cinquante mille livres sterling (GBP 850.000.-).

6. Accepter la souscription par State Street Australia Limited en sa qualité de dépositaire pour Sunsuper Superannuation Fund de quatre millions (4.000.000) de nouvelles Parts de Classe A, avec une valeur nominale de dix pence (GBP 0,10) chacune, et le paiement intégral en numéraire de la valeur nominale de ces parts sociales d'un montant de quatre cent mille livres sterling (GBP 400.000.-).

7. Accepter la souscription par LREC Partners Investments LLP de deux cent cinquante mille (250.000) nouvelles Parts de Classe A, avec une valeur nominale de dix pence (GBP 0,10) chacune, et le paiement intégral en numéraire de la valeur nominale de ces parts sociales d'un montant de vingt-cinq mille livres sterling (GBP 25.000.-).

8. Accepter la souscription par BNS Pension Trustees Limited en sa qualité de trustee de Babcock Naval Services Pension Scheme de cent cinquante mille (150.000) nouvelles Parts de Classe A, avec une valeur nominale de dix pence (GBP 0,10) chacune, et le paiement intégral en numéraire de la valeur nominale de ces parts sociales d'un montant de quinze mille livres sterling (GBP 15.000.-).

9. Accepter la souscription par Babcock Pension Trust Limited en sa qualité de trustee de Babcock International Group Pension Scheme de six cent quatre-vingt mille (680.000) nouvelles Parts de Classe A avec une valeur nominale de dix pence (GBP 0,10) chacune, et le paiement intégral en numéraire de la valeur nominale de ces parts sociales d'un montant de soixante-huit mille livres sterling (GBP 68.000).

10. Accepter la souscription par Sparinvest Property Fund II K/S de cinq cent mille (500.000) nouvelles Parts de Classe A avec une valeur nominale de dix pence (GBP 0,10) chacune, et le paiement intégral en numéraire de la valeur nominale de ces parts sociales d'un montant de cinquante mille livres sterling (GBP 50.000).

11. Modifier l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1) à 10).

12. Divers.

L'Associé Unique a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux millions cent vingt-cinq mille livres sterling (GBP 2.125.000), afin d'augmenter son montant actuel de douze mille livres sterling (GBP 12.000) à un montant de deux millions cent trente-sept mille livres sterling (GBP 2.137.000) par l'émission de vingt et un millions deux cent cinquante mille (21.250.000) nouvelles Parts Sociales A avec une valeur nominale de dix pence (GBP 0,10) chacune et conférant les droits et privilèges décrits dans les statuts de la Société.

Souscriptions / Paiements

Ensuite a comparu Madame Elisa Faraldo Talmon, prénommée, agissant ès qualité de mandataire dûment autorisé par les Souscripteurs, prénommés, en vertu des procurations prénommées.

Le comparant a déclaré souscrire, au nom et pour le compte de Intermediate Capital Group PLC, susmentionné, à cinq millions (5.000.000) de Parts de Classe A, avec une valeur nominale de dix pence (GBP 0,10) chacune, et libérer intégralement en numéraire la valeur nominale de ces parts sociales par un montant de cinq cent mille livres sterling (GBP 500.000.-).

Le comparant a déclaré souscrire, au nom et pour le compte de Devonport Royal Dockyard Pension Trustees Limited en sa qualité de trustee de Devonport Royal Dockyard Pension Scheme, susmentionné, à un million trois cent trente-cinq mille (1.335.000) Parts de Classe A, avec une valeur nominale de dix pence (GBP 0,10) chacune, et libérer intégralement en numéraire la valeur nominale de ces parts sociales par un montant de cent trente-trois mille cinq cents livres sterling (GBP 133.500.-).

Le comparant a déclaré souscrire, au nom et pour le compte de Rosyth Royal Dockyard Pension Trustees Limited en sa qualité de trustee de Rosyth Royal Dockyard Pension Scheme, susmentionné, à huit cent trente-cinq mille (835.000) Parts de Classe A, avec une valeur nominale de dix pence (GBP 0,10) chacune, et libérer intégralement en numéraire la valeur nominale de ces parts sociales par un montant de quatre-vingt-trois mille cinq cents livres sterling (GBP 83.500.-).

Le comparant a déclaré souscrire, au nom et pour le compte de QIC Limited en sa qualité de trustee de QIC Global Strategy Trust No. 2, susmentionné, à huit millions cinq cent mille (8.500.000) Parts de Classe A, avec une valeur nominale de dix pence (GBP 0,10) chacune, et libérer intégralement en numéraire la valeur nominale de ces parts sociales par un montant de huit cent cinquante mille livres sterling (GBP 850.000.-).

Le comparant a déclaré souscrire, au nom et pour le compte de State Street Australia Limited en sa qualité de dépositaire pour Sunsuper Superannuation Fund, susmentionné, à quatre millions (4.000.000) de Parts de Classe A, avec une

valeur nominale de dix pence (GBP 0,10) chacune, et libérer intégralement en numéraire la valeur nominale de ces parts sociales par un montant de quatre cent mille livres sterling (GBP 400.000.-).

Le comparant a déclaré souscrire, au nom et pour le compte de LREC Partners Investments LLP, susmentionné, à deux cent cinquante mille (250.000) Parts de Classe A, avec une valeur nominale de dix pence (GBP 0,10) chacune, et libérer intégralement en numéraire la valeur nominale de ces parts sociales par un montant de vingt-cinq mille livres sterling (GBP 25.000.-).

Le comparant a déclaré souscrire, au nom et pour le compte de BNS Pension Trustees Limited en sa qualité de trustee de Babcock Naval Services Pension Scheme, susmentionné, à cent cinquante mille (150.000) Parts de Classe A, avec une valeur nominale de dix pence (GBP 0,10) chacune, et libérer intégralement en numéraire la valeur nominale de ces parts sociales par un montant de quinze mille livres sterling (GBP 15.000.-).

Le comparant a déclaré souscrire, au nom et pour le compte de Babcock Pension Trust Limited en sa qualité de trustee de Babcock International Group Pension Scheme, susmentionné, à six cent quatre-vingt mille (680.000) Parts de Classe A, avec une valeur nominale de dix pence (GBP 0,10) chacune, et libérer intégralement en numéraire la valeur nominale de ces parts sociales par un montant de soixante-huit mille livres sterling (GBP 68.000).

Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Sparinvest Property Fund II K/S, susmentionné, à cinq cent mille (500.000) Parts de Classe A, avec une valeur nominale de dix pence (GBP 0,10) chacune, et libérer intégralement en numéraire la valeur nominale de ces parts sociales par un montant de cinquante mille livres sterling (GBP 50.000).

L'Associé Unique décide d'accepter ces souscriptions et paiements et reconnaît que le montant de deux millions cent vingt-cinq mille livres sterling (GBP 2.125.000) a été entièrement libéré en numéraire et que la Société a à sa disposition le montant total de deux millions cent vingt-cinq mille livres sterling (GBP 2.125.000) dont la preuve des paiements a été donnée au notaire soussigné qui a expressément confirmé et enregistré cette confirmation.

Deuxième résolution

Les associés ont décidé à l'unanimité de modifier l'article 5, paragraphe 1, des statuts de la Société qui est remplacé par le texte qui suit:

" **Art. 5. Capital Social.** Le capital social de la Société est fixé à deux millions cent trente-sept mille livres sterling (GBP 2.137.000) divisé en vingt et un millions deux cent cinquante mille deux (21.250.002) parts sociales de catégorie A (les "Parts de Classe A") et cent dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (119.998) parts sociales de catégorie B (les "Parts de Classe B") ayant une valeur nominale de dix pence (GBP 0,10) chacune, toutes entièrement libérées."

Estimation des coûts

Les frais, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui devront être supportés par la Société à la suite de cet acte notarié sont estimés approximativement à trois mille euros (EUR 3.000).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande au mandataire des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande du même mandataire et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au mandataire des la parties comparantes, connue du notaire par nom, prénom, usuel, état civil et demeure, ledit mandataire a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: E. Faraldo Talmon, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 30 janvier 2013, REM/2013/129. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 25 février 2013.

Référence de publication: 2013027831/354.

(130033748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

First State Investments GIP Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: AUD 25.000,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 132.521.

—
In the year two thousand and thirteen, on the seventeenth of January.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CFSPAI Malta Co Limited, a company incorporated and organised under the laws of Malta, having its registered office at Level 3, Strand Towers, 36 The Strand, Sliema, SLM 1022, Malta, registered with the Companies Registry of Malta under number C 41267,

duly represented by Ms Aziza El Khemalli Avocat, having his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed.

Such appearing party, acting in its capacity as sole shareholder (the "Sole Shareholder") of First State Investments GIP Management S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 132521 (the "Company"), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a notarial deed of Maître Paul Frieders, notary residing in Remich, Grand Duchy of Luxembourg, on 26 July 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the 'Mémorial') number 2573 on 12 November 2007, and which articles of incorporation were last amended by a deed before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 13 October 2010, published in the Mémorial number 2509 of 19 November 2010, has requested the undersigned notary to state its sole resolution as follows:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the fifth paragraph of article 11 of the articles of incorporation of the Company, which shall henceforth read as follows:

"Any director may act at any meeting of the board of directors of the Company by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy. A director may represent more than one member of the board of directors."

The rest of the article 11 of the articles of incorporation remains unchanged.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

This deed having been read to the person appearing known to the notary by her name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-sept janvier.

Par devant le soussigné Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CFSPAI Malte Co Limited, une société constituée et organisée en vertu des lois de Malte, ayant son siège social au Level 3, Strand tours, 36 The Strand, Sliema, SLM 1022, Malte, immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Malte sous le numéro C 41267,

dûment représentée par Mademoiselle Aziza El Khemalli, Avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration.

La procuration signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et par le notaire restera annexée au présent acte.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associé unique (l'«Associé Unique») de First State Investments GIP Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132521 (la «Société»), constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte du notaire Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Remich, Grand Duché de Luxembourg, le 26 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 2573 en date du 12 novembre 2007, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, le 13 octobre 2010, publié au Mémorial numéro 2509 en date du 19 novembre 2010, a demandé au notaire soussigné de constater son unique résolution comme suit:

Résolution unique

L'Associé Unique a décidé de modifier le cinquième alinéa de l'article 11 des statuts de la Société, qui sera désormais rédigé comme suit:

«Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plus d'un membre du conseil de gérance.»

Le reste de l'article 11 des statuts demeure inchangé.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la même date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. Sur demande des comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire des comparantes, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom, état civil et résidence, le mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. EL KHEMALI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 janvier 2013. Relation: LAC/2013/4069. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 25 février 2013.

Référence de publication: 2013028407/78.

(130034281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

FGP IX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 158.401.

In the year two thousand and thirteen, on the eighteenth day of January,

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg;

There appeared:

1) Freo Germany II Partners (SCA) SICAR, an investment company in risk capital (société d'investissement en capital à risque), formed as a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions), registered with the Luxembourg register for commerce and trade under number R.C.S. Luxembourg B 123.906, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg, duly represented by its managing general partner Freo Investment Management S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée), having its registered office at EBBC 6D, route de Treves L-2633 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 123.898 with a share capital of EUR 12,600,

duly represented by Jeannette Vaude-Perrin, Maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 9 January 2013 in Luxembourg.

2) Goethe Platz B.V., a private limited company, incorporated and existing under the laws of the Netherlands, having its registered office at Locatellikade 1, NL-1076 AZ Amsterdam, registered with the Chamber of Commerce Amsterdam under number 52082334,

duly represented by Jeannette Vaude-Perrin, Maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 18 January 2013 in Luxembourg.

The proxies, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

The appearing parties are the shareholders (the "Shareholders") of FGP IX S.à r.l. a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, which is registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under number B 158.401, with a share capital of EUR 12,600 (the "Company"),

The appearing parties, representing the entire share capital of the Company, then reviewed the following agenda (the "Agenda"):

Agenda

1. Increase of the number of shares and related decrease of the relevant nominal value per share in the capital of the Company;

2. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of incorporation which shall read as follows:

" 5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand six hundred Euro (EUR 12,600.-) represented by twelve thousand six hundred (12,600) shares in a registered form with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) all subscribed and fully paid-up."; and

3. Miscellaneous.

Further to the review of the different items composing the Agenda, the Shareholders requested the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to increase the number of shares from one hundred twenty six (126) to twelve thousand six hundred (12,600) and decrease the relevant nominal value per share from one hundred Euro (EUR 100.-) to one Euro (EUR 1.-) in the capital of the Company.

Second resolution:

Further to the adoption of the foregoing resolution, the Shareholders resolve that article 5.1 of the articles of incorporation of the Company shall be amended in order to henceforth read as follows:

" **5.1.** The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand six hundred Euro (EUR 12,600.-) represented by twelve thousand six hundred (12,600) shares in a registered form with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) all subscribed and fully paid-up."

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a German version and that in case of discrepancies between the English and the German version, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing persons, which proxyholder signed together with us, the notary, this original notarial deed.

Deutsche Uebersetzung des vorstehenden Textes

Am achtzehnten Tag des Monats Januar im Jahre zweitausenddreizehn,
ist vor dem unterzeichnenden Notar Francis Kessler, mit Amtssitz in Esch-sur-Alzette, im Großherzogtum Luxemburg,

ERSCHIENEN:

1) Freo Germany II Partners (SCA) SICAR, eine Investmentgesellschaft zur Anlage in Risikokapital (société d'investissement en capital à risque), gegründet als Kommanditgesellschaft auf Aktien (société en commandite par actions), eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B123.906, mit Gesellschaftssitz in 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxemburg, rechtmässig vertreten durch seinen geschäftsführenden Komplementär Freo Investment Management S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), mit Gesellschaftssitz in EBBC 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 123.898 und mit einem Stammkapital in Höhe von EUR 12.600,

hier vertreten durch Jeannette Vaude-Perrin, Maître en droit, mit Geschäftsadresse in Luxemburg, aufgrund der Vollmacht, welche in Luxemburg, am 9 Januar 2013 erteilt wurde;

2) Goethe Platz B.V., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, gegründet und bestehend nach dem Recht der Niederlande, mit Gesellschaftssitz in Locatellikade 1, NL-1076 AZ Amsterdam, eingetragen im Handelsregister Amsterdam unter der Nummer 52082334,

hier vertreten durch Jeannette Vaude-Perrin, Maître en droit, mit Geschäftsadresse in Luxemburg, aufgrund der Vollmacht, welche in Luxemburg, am 18 Januar 2013 erteilt wurde.

Besagte Vollmachten, welche von dem erschienenen Bevollmächtigten und dem unterzeichnenden Notar unterzeichnet wurden, werden der vorliegenden Urkunde beigelegt, um diese später bei der Registrierungsbehörde einzureichen.

Die erschienenen Parteien sind die Gesellschafter (die "Gesellschafter") der FGP IX S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet und bestehend nach Luxemburger Recht, mit Gesellschaftssitz in 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 158.401 und mit einem Stammkapital in Höhe von EUR 12.600 (die "Gesellschaft").

Die erschienenen Parteien vertreten das gesamte Gesellschaftskapital und haben die nachfolgende Tagesordnung zur Kenntnis genommen (die "Tagesordnung"):

Tagesordnung

1. Erhöhung der Anzahl der Gesellschaftsanteile und dementsprechende Reduzierung des Nominalwertes pro Gesellschaftsanteil im Kapital der Gesellschaft;

2. Nachfolgende Änderung des Artikel 5.1 der Satzung, welcher wie folgt lauten soll:

„ **5.1.** Das Kapital der Gesellschaft ist auf zwölftausendsechshundert Euro (EUR 12.600,-) festgelegt, eingeteilt in (12.600) Namensanteile mit einem Nominalwert von je in Euro (EUR 1.-); alle Gesellschaftsanteile wurden gezeichnet und vollständig eingezahlt." und

3. Diverses.

Nach Kenntnisnahme der verschiedenen Tagesordnungspunkte haben die Gesellschafter den unterzeichnenden Notar ersucht, folgende Beschlüsse zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschließen die Zahl der Gesellschaftsanteile von einhundertsechszwanzig (126) auf zwölftausendsechshundert (12.600) zu erhöhen und den Nominalwert pro Gesellschaftsanteil von einhundert Euro (EUR 100,-) auf ein Euro (1,-) zu reduzieren.

Zweiter Beschluss

Als Folge des vorhergehenden Beschlusses, haben die Gesellschafter beschlossen, Artikel 5.1 der Satzung der Gesellschaft dementsprechend zu ändern, so dass dieser von nun an wie folgt lautet:

„ 5.1. Das Kapital der Gesellschaft ist auf zwölftausendsechshundert Euro (EUR 12.600,-) festgelegt, eingeteilt in (12.600) Namensanteile mit einem Nominalwert von je in Euro (EUR 1,-); alle Gesellschaftsanteile wurden gezeichnet und vollständig eingezahlt.“

Der unterzeichnende Notar, welcher der englischen Sprache im Verständnis und im Sprachgebrauch mächtig ist, erklärt hiermit, dass auf Anfrage der erschienenen Parteien die Urkunde in englischer Sprache, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, verfasst wurde, und im Falle einer Abweichung zwischen dem englischen und deutschen Text, die englische Fassung maßgeblich sein soll.

Um dieses zu beurkunden wurde diese notarielle Urkunde am vorgenannten Tag in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg aufgenommen.

Nachdem das Dokument dem Bevollmächtigten der erschienenen Parteien vorgelesen wurde, wurde dieses von diesen erschienenen Parteien und dem unterzeichnenden Notar unterschrieben.

Signé: Vaude-Perrin, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 janvier 2013. Relation: EAC/2013/1084. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013027773/122.

(130033855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

Berlin 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 175.428.

—
STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the twenty-eighth day of January.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg) who will keep the original of this deed,

THERE APPEARED:

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1931 Luxembourg, 13-15 Avenue de la Liberté, registered with the Luxembourg trade registry under number B 103.123,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee, professionally residing in Esch/Alzette by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy will remain attached to the present deed.

The appearer announced the formation of a company with limited liability ("société à responsabilité limitée"), governed by the relevant law and the present articles.

Art. 1. There is formed by those present a company with limited liability which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

Art. 2. The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a participation or in which it has a direct or indirect interest.

The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property, which it may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The company has been formed for an unlimited period.

Art. 4. The company will assume the name of “BERLIN 3 S.à r.l.” a private limited liability company.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of an extraordinary general meeting of its members.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

Art. 6. The company's corporate capital is fixed at EUR 12.500.- (twelve thousand five hundred euro) represented by 12.500 (twelve thousand five hundred) shares with a par value of EUR 1.- (one euro) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred.

The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. The capital may be changed at any time under the conditions specified by article 199 of the law concerning commercial companies.

Art. 8. Each share gives rights to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

Art. 9. The transfer of shares is stated in a notarial deed or by private deed. They are made in compliance with the legal dispositions. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the members will not bring the company to an end.

Art. 11. Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge on the assets or documents of the company.

Art. 12. The company is administered by one or several managers, not necessarily members, appointed by the members.

Except if otherwise provided by the general meeting of members, in dealing with third parties the manager or managers have extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the company's object.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the single signature of one of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of Managers (namely class A Managers and class B Managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A Manager and one class B Manager.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

Any Manager may act at any meeting by appointing in writing by letter or by cable, telegram, facsimile transmission or e-mail another Manager as his proxy.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 13. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitment regularly made by them in the name of the company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 14. Each member may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each member has voting rights commensurate with his shareholding. Each member may appoint a proxy to represent him at meetings.

Art. 15. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by members owning more than half the share capital. However, resolutions to alter the articles and particularly to liquidate the company may only be carried by a majority of members owning three quarters of the company's share capital.

If the Company has only one member, his decisions are written down on a register held at the registered office of the Company.

Art. 16. The company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 17. Each year on the thirty-first of December, the books are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Art. 18. Each member may inspect the above inventory and balance sheet at the company's registered office.

Art. 19. The receipts stated in the annual inventory, after deduction of general expenses and amortisation represent the net profit.

Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital.

The balance may be used freely by the members.

The balance of the net profits may be distributed to the member(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 20. At the time of the winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, members or not, appointed by the members who will fix their powers and remuneration.

Art. 21. The members will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the articles. The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of company act law (Companies Act of 18.9.33) are satisfied.

Transitory Disposition

The first financial year commences this day and ends on the thirty-first of December two thousand and thirteen.

Subscription and Payment.

The 12.500 (twelve thousand five hundred) shares are subscribed by the sole shareholder as follows:

ATC Corporate Services (Luxembourg) S. A.

prenamed: 12.500 (twelve thousand five hundred) shares

The shares thus subscribed have been paid up by a contribution in cash of EUR 12.500 (twelve thousand five hundred euro) so that the amount of EUR 12.500 (twelve thousand five hundred euro) is at the disposal of the Company.

Estimate of costs.

The parties estimate the value of formation expenses at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-).

Decisions of the sole shareholder

The shareholder has taken the following decisions.

1) Is appointed as manager of the company for an undetermined period:

Joost Tulkens having his professional address at, 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

2) The registered office is established at L-1931 Luxembourg, 13-15, Avenue de la Liberté.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-huit janvier.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 13-15, Avenue de la Liberté, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 103.123

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette.

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de "Berlin 3 S.à r.l.", société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.- (un euro) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a désigné différentes classes de Gérants (à savoir des Gérants de classe A et des Gérants de classe B) la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un Gérant de classe A et d'un Gérant de classe B.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé.

Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion des gérants en désignant par écrit, par lettre ou par câble, télégramme, télécopie ou email un autre gérant comme son mandataire.

Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et efficace que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 17. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la Société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales. Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

Disposition transitoire.

Le premier exercice commence le jour de la constitution et finit le trente et un décembre deux mille treize.

Souscription et Libération.

Les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sont souscrites par l'associé unique comme suit:

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.à r.l., pré-désignée: 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales

Les parts ainsi souscrites ont été entièrement libérées par un apport en espèces de EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros), de sorte que le montant de EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros) est à la disposition de la Société.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société à raison de sa constitution est évalué approximativement à la somme de mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Décisions de l'associé unique

Ensuite l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

MR. Joost Tulkens, ayant son adresse professionnelle à 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

2) Le siège social de la société est fixé à L-1931 Luxembourg, 13-15, Avenue de la Liberté.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent acte qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 février 2013. Relation: EAC/2013/1681. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013027628/256.

(130034023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

Watson Pharmaceuticals, Inc. SCS, Société en Commandite simple.

Capital social: USD 7.578,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 172.847.

In the year two thousand and thirteen, on the second day of January.

Before Us, Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the partners of Watson Pharmaceuticals, Inc. SCS, a corporate limited partnership (société en commandite simple) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 172.847 and having a capital of ten thousand two United States Dollars (USD 10,002) (the Partnership).

The Partnership was incorporated on October 23, 2012 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, pre-named, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of November 28, 2012 under number 2879. The articles of incorporation of the Partnership have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on November 1, 2012, which is not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

THERE APPEARED:

1. Watson Pharmaceuticals, Inc., a company incorporated and organized under the laws of the State of Nevada, United States of America, having its registered office at Morris Corporate Center III, 400 Interpace Parkway, Parsippany, New Jersey 07054, United States of America, and listed on the New York Stock Exchange under the ticker symbol WPI (the General Partner),

being represented by Régis Galiotto, private employee, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

2. Watson Pharma International Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies and having a share capital amounting to seventy five thousand seven hundred sixty four Euro (EUR 75,764) (the Limited Partner and together with the General Partner, the Partners),

being represented by Régis Galiotto, private employee, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said powers of attorney, after having been signed ne varietur by the representatives of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Partners, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record that:

I the Partners hold all the partnership interests in the capital of the Partnership; therefore the entire unit capital of the Partnership is represented at the present Meeting so that the Meeting can validly deliberate and decide on all the items of the agenda of which the participants have been informed in advance of such Meeting;

II the agenda of the Meeting is the following:

1. (i) Change of the functional currency of the Partnership from United States Dollars (USD) to euro (EUR); (ii) conversion of the amount of the capital of the Partnership into an amount expressed in euro (EUR) and (iii) conversion of all accounts in the books of the Partnership from United States Dollars (USD) into euro (EUR);

2. Subsequent amendments to article 5.1 and 5.2 of the Partnership's articles of association in order to reflect the above changes;

3. Amendment to the register of partners of the Partnership in order to reflect the above changes with power and authority given to any director of the general partner of the Partnership, acting individually, to proceed on behalf of the Partnership with the conversion of the currency of the capital of the Partnership, the change of the par value (if any) of the units, the conversion of all accounts in the books of the Partnership and (as the case may be) the exchange and replacement of the existing units by the new units in the register of partners of the Partnership; and

4. Miscellaneous.

III. The Meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to change the functional currency of the Company from United States Dollars (USD) to Euro (EUR) with effect as of January 1, 2013.

The Meeting resolves to convert the capital of the Company currently amounting to ten thousand two United States Dollars (USD 10,002) using the exchange rate quoted by OANDA (www.oanda.com) on the date hereof according to which USD 1 equals EUR 0.75767, so that the capital now amounts to seven thousand five hundred seventy eight Euro (EUR 7,578), it being understood that the amount of zero point two one five three four Euro (EUR 0.21534) shall be allocated to the nominal premium account of the Partnership as a result of the conversion.

The Meeting resolves to set the number of units of the partnership interests at seven thousand five hundred seventy eight (7,578), in exchange for and replacement of the existing ten thousand two (10,002) units of the partnership interests.

The Meeting acknowledges that proof of the above exchange rate has been given to the notary through a financial publication that will remain attached to the present deed, after having been signed *ne varietur* by the proxyholders representing the Partners and the notary.

The Meeting further resolves to convert all accounts in the books of the Company from United States Dollars (USD) into Euro (EUR).

Second resolution

As a result of the above resolutions, the Meeting resolves to amend articles 5.1 and 5.2 of the articles of incorporation of the Partnership, which will henceforth read as follows:

“ **5.1.** The subscribed capital of the Partnership is set at seven thousand five hundred seventy eight Euro (EUR 7,578) represented by zero point zero one three two per cent (0.0132%) partnership interests of one Euro (EUR 1) equal to one (1) unit held by the General Partner (the General Partnership Interests), and ninety-nine point nine eight six eight per cent (99.9868%) partnership interests of seven thousand five hundred seventy seven Euro (EUR 7,577) equal to seven thousand five hundred seventy seven (7,577) units, each held by the Limited Partner (the Limited Partnership Interests, and together with the General Partnership Interests, the Partnership Interests) representing seven thousand five hundred seventy eight (7,578) units.

5.2. All the Partnership Interests, represented by seven thousand five hundred seventy eight (7,578) units, are fully paid up.

Third resolution

The Meeting resolves to amend the register of partners of the Partnership in order to reflect the above changes with power and authority given to any director of the general partner of the Partnership, acting individually, to proceed on behalf of the Partnership with the conversion of the currency of the capital of the Partnership, the change of the par value (if any) of the units, the conversion of all accounts in the books of the Partnership and (as the case may be) the exchange and replacement of the existing units by the new units in the register of partners of the Partnership.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Partnership as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (EUR 1,500.-).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the appearing parties, said proxyholders signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le deux janvier,

Pardevant Nous, Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, qui restera le dépositaire des présentes.

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Watson Pharmaceuticals, Inc. SCS, une société en commandite simple constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.847, et disposant d'un capital social de dix mille deux dollars américains (USD 10.002) (la Société).

La Société a été constituée suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, précité, le 23 octobre 2012, publié au Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations, numéro 2879 du 28 novembre 2012. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte du notaire instrumentant, le 1 novembre 2012, qui n'est pas encore publié au Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations.

ONT COMPARU:

1. Watson Pharmaceuticals, Inc., une société constituée et régie par les lois de l'Etat du Nevada, Etats-Unis d'Amérique, dont le siège social se situe à Morris Corporate Center III, 400 Interpace Parkway, Parsippany, New Jersey 07054, Etats-Unis d'Amérique et cotée au New York Stock Exchange sous le symbole boursier WPPI (l'Associé Commandité),

ici représenté par Régis Galiotto, employé privé, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

2. Watson Pharma International Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, et disposant d'un capital social de soixante-quinze mille sept cent soixante-quatre euros (EUR 75.764) (l'Associé Commanditaire et avec l'Associé Commandité, les Associés),

ici représenté par Régis Galiotto, employé privé, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par les mandataires des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Les Associés détiennent la totalité des parts d'intérêt dans le capital social de la Société; dès lors la totalité du capital social de la Société est représentée à la présente Assemblée de sorte que l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre des décisions sur tous les points de l'ordre du jour qui a été communiqué au préalable à tous les participants;

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. (i) Changement de la devise fonctionnelle de la Société du dollar américain (USD) en euro (EUR); (ii) conversion du montant du capital social de la Société en un montant exprimé en euro (EUR) et conversion de tous les comptes dans les livres de Société du dollar américain (USD) en euro (EUR);

2. Modifications subséquentes des articles 5.1 et 5.2 des statuts de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus;

3. Modification du registre des associés afin d'y refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donné à tout administrateur de l'associé commandité de la Société, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à la conversion de la devise du capital social de la Société, au changement de valeur nominale (s'il y en a une) des unités, à la conversion de tous les comptes dans les livres de la Société, et (le cas échéant) à l'échange et au remplacement de toutes les unités existantes par les nouvelles unités dans le registre des associés de la Société; et

4. Divers.

III. L'Assemblée a pris les décisions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée décide de changer la devise fonctionnelle de la Société du dollar américain (USD) à l'euro (EUR) avec effet au 1 janvier 2013.

L'Assemblée décide de convertir le capital social de la Société qui s'élève actuellement à dix mille deux dollars américains (USD 10.002) en utilisant le taux de change publié par OANDA (www.oanda.com) à la date des présentes selon lequel USD 1 équivaut à EUR 0,75767 de sorte que le capital social s'élève à présent à sept mille cinq cent soixante-dix-huit euros (EUR 7.578), étant entendu que le montant de zéro virgule deux un cinq trois quatre euros (EUR 0,21534) sera affecté au compte de prime d'émission de la Société en conséquence de la conversion.

L'Assemblée décide de fixer le nombre de parts d'intérêt à sept mille cinq cent soixante-dix-huit (7.578), en échange et remplacement des dix mille deux (10.002) parts d'intérêts existantes

L'Assemblée constate que la preuve du taux de change mentionné ci-dessus a été donnée au notaire par une publication financière qui restera annexée au présent acte, après avoir été signée et validée par le mandataire représentant les Associés et le notaire instrumentant.

L'Assemblée décide par ailleurs de convertir tous les comptes dans les livres de la Société du dollar américain (USD) en euro (EUR).

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions ci-dessus, l'Assemblée décide de modifier les articles 5.1 et 5.2 des statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital souscrit du Partnership est fixé à sept mille cinq cent soixante-dix-huit Euro (EUR 7.578) représenté par zéro virgule zéro un trois deux pour cent (0,0132%) de parts d'intérêts d'un euro (EUR 1) égal à une (1) unité détenue par l'Associé Commandité (les Parts de l'Associé Commandité), et quatre-vingt-dix-neuf virgule neuf huit six huit pour cent (99,9868 %) de parts d'intérêts de sept mille cinq cent soixante-dix-sept euro (EUR 7.577) égal à sept mille cinq cent soixante-dix-sept (7.577) unités, chacune détenues par l'Associé Commanditaire (les Parts de l'Associé Commanditaire et, ensemble avec les Parts de l'Associé Commandité, les Parts), représentant sept mille cinq cent soixante-dix-huit (7.578) unités.

5.2. Toutes les Parts, représentées par sept mille cinq cent soixante-dix-huit (7.578) unités, sont entièrement libérées.»

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés afin d'y refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donné à tout administrateur de l'associé commandité de la Société, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à la conversion de la devise du capital social de la Société, au changement de valeur nominale (s'il y en a une) des unités, à la conversion de tous les comptes dans les livres de la Société, et (le cas échéant) à l'échange et au remplacement de toutes les unités existantes par les nouvelles unités dans le registre des associés de la Société

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en raison de cet acte sont estimés à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500.-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences, la version anglaise prévaudra.

Le présent acte est fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, il a signé ensemble avec le notaire le présent acte original.

Signé: R. GALIOTTO et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 janvier 2013. Relation: LAC/2013/1270. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 25 février 2013.

Référence de publication: 2013028146/185.

(130033513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

Vitis Vinifera SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8506 Redange-sur-Attert, rue de Niederpallen.

R.C.S. Luxembourg B 104.867.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013032667/10.

(130039934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

RSM Poker, Association sans but lucratif.

Siège social: L-7769 Bissen, 20B, rue de Finsterthal.

R.C.S. Luxembourg F 9.452.

STATUTS

Les membres fondateurs:

SIMOES PELICHO Jorge Fernando

13, rue Comte de Bertier

L-3422 DUDELANGE

Employé Privé

Nationalité: Portugaise

MARQUES DIAS Antonio

20B, rue de Finsterthal

L-7769 BISSEN

Employé privé

Nationalité: Portugaise

ROMOLI Steve

1, rue de l'Eau

L-3460 DUDELANGE

Fonctionnaire Communal

Nationalité: Luxembourgeoise

Art. 1^{er}. Il est formé une association sans but lucratif ayant un but exclusivement culturel et éducatif.

L'association porte la dénomination «RSM POKER». Elle a son siège dans la commune de BISSEN.

L'adresse postale de l'association est:

20B, rue de Finsterthal

L-7769 BISSEN

Elle peut s'affilier à toutes organisations nationales ou internationales compatibles avec son objet. Toute affiliation doit être soumise à l'accord préalable d'une assemblée générale.

Art. 2. L'association a pour objectif de rassembler des joueurs passionnés de Poker. Il se propose tout particulièrement à:

- a) aider à réaménager une activité de Poker au niveau national.
- b) de proposer un divertissement instructif aux amateurs de cartes de notre région
- c) le RSM POKER propose un Poker de qualité sous forme de championnat où les passionnés peuvent venir se mesurer et apprendre à mieux jouer.
- d) organiser et à participer à des tournois régionaux, nationaux et internationaux.

Art. 3. La durée de l'association est illimitée. Elle poursuit son action dans une stricte indépendance politique, idéologique et religieuse. L'association peut créer des sections, dont l'organisation sera déterminée par le conseil d'administration. Elle peut s'affilier.

Art. 4. Les membres sont admis à la suite d'une demande écrite ou d'une demande verbale et uniquement après acceptation préalable des 3 associés.

Art. 5. Les membres ont la faculté de se retirer à tout moment de l'association après envoi de leur démission écrite au conseil d'administration.

Est réputé démissionnaire après le délai de trois mois à compter du jour de l'échéance tout membre qui refuse de payer la cotisation lui incombant.

Art. 6. Les membres peuvent être exclus de l'association si, d'une manière quelconque, ils portent gravement atteinte aux intérêts de l'association. A partir de la proposition d'exclusion formulée par le conseil d'administration, jusqu'à la décision définitive de l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix, le membre dont l'exclusion est envisagée, est suspendu de plein droit de ses fonctions sociales.

Art. 7. Les associés, démissionnaires ou exclus, ne peuvent porter atteinte à l'existence de l'association et n'ont aucun droit à faire valoir ni sur son patrimoine ni sur les cotisations payées.

Art. 8. La cotisation annuelle est fixée par l'assemblée générale. Elle ne peut être supérieure à 30 €Euro par membre.

Art. 9. L'assemblée générale, qui se compose de tous les membres, est convoquée par le conseil d'administration régulièrement une fois par an.

Art. 10. L'assemblée générale ordinaire siégera au courant du mois de janvier de chaque année. La convocation se fait au moins trente jours avant la date fixée pour l'assemblée générale, moyennant simple lettre missive devant mentionner l'ordre du jour proposé.

Art. 11. Toute proposition écrite signée d'un vingtième au moins des membres figurant sur la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour. Aucune décision ne peut être prise sur un objet n'y figurant pas.

Art. 12. L'assemblée générale doit obligatoirement délibérer sur les objets suivants:

- modification des statuts et règlement interne;
- nomination et révocation des administrateurs et des réviseurs de caisse;
- approbation des budgets et comptes;
- dissolution de l'association.

Art. 13. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix. Si les deux tiers des membres ne sont pas présents, ou représentés à la première réunion, une seconde réunion peut être convoquée qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents; dans ce cas la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, ces règles sont modifiées comme suit:

- a) la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses membres sont présents,
- b) la décision n'est admise dans l'une ou dans l'autre assemblée, que si elle est votée à la majorité des deux tiers des voix des membres présents,
- c) si, dans la seconde assemblée, les deux tiers des membres ne sont pas présents, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

Art. 14. Les délibérations de l'assemblée générale sont portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre confiée à la poste.

Art. 15. L'association est gérée par un conseil d'administration élu pour une durée de six années par l'Assemblée Générale. Le conseil d'administration se compose d'un président, d'un secrétaire général et d'un trésorier.

Les pouvoirs des administrateurs sont les suivants:

Le club est engagé par la signature conjointe de deux membres dont obligatoirement celle du président. Le vice-président remplace le président aux manifestations et événements de tous genres. La gestion administrative courante est confiée au secrétaire général qui peut signer seul. Le trésorier gère les comptes.

Art. 16. Le conseil d'administration qui se réunit sur convocation de son président ne peut valablement délibérer que si 2/3 des membres au moins sont présents. Toute décision doit être prise à la majorité simple des membres.

Art. 17. Le conseil d'administration gère les affaires et les avoirs de l'association. Il exécute les directives à lui dévolues par l'assemblée générale conformément à l'objet de l'association.

Art. 18. Il représente l'association dans les relations avec les tiers. Pour que l'association soit valablement engagée à l'égard de ceux-ci, deux signatures (président et un membre en fonction) sont nécessaires.

Art. 19. Le conseil d'administration soumet annuellement à l'approbation de l'assemblée générale le rapport d'activités, les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice. L'exercice budgétaire commence le 1^{er} janvier de chaque année. Les comptes sont arrêtés le 31 décembre et soumis à l'assemblée générale avec le rapport du réviseur de caisse.

Art. 20. L'association peut devenir membre d'une autre association visant des buts analogues. L'adhésion, respectivement la démission en groupe est soumise aux décisions de l'assemblée générale.

Art. 21. En cas de liquidation de l'association, les biens sont affectés à l'office social de BISSEN.

Art. 22. La liste des membres est complétée chaque année par l'indication des modifications qui se sont produites et ce au 31 décembre.

Art. 23. Les ressources de l'association comprennent notamment: les cotisations des membres, les subsides et subventions, les dons ou legs en sa faveur, les participations aux frais des manifestations organisées, qu'elles soient «online» ou «live», les produits d'activités lucratives non récurrentes.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglementé par les présents statuts, il est renvoyé au règlement interne en vigueur approuvé par l'assemblée générale.

Fait en 2 exemplaires à Bissen, le 22 février 2013.

SIMOES Jorge / MARQUES Antonio / ROMOLI Steve.

Référence de publication: 2013028824/107.

(130034158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

Liberty X S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 93.460.

L'an deux mille treize, le onze janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Frederikus Mijndardus HEINTZ, demeurant au 126, Geestbrugweg, NL-2281 CS Rijswijk, ici représenté par Monsieur Damien MATTUCCI, demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 28 décembre 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant représenté, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Le comparant est un des associés (l'«Associé») de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de «LIBERTY X S.à r.l.», ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 93.460, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 avril 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 590 en date du 28 mai 2003. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

II. Le capital social de la Société est de quatre cent mille euros (EUR 400.000,-) représentée par quatre cents (400) parts sociales, d'une valeur de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

III. Les associés de la Société ont été formellement convoqués par lettre recommandée émise en date du 3 janvier 2013.

En vertu de l'article 199 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, toutes modifications des statuts, autre que le changement de nationalité, sont décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Qu'il appert que sur les quatre cents (400) parts sociales représentant l'intégralité du capital social émis de la Société, trois cent quatre-vingt-dix-neuf (399) sont dûment présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, qui est donc régulièrement constituée et peut délibérer valablement, sur les points portés à l'ordre du jour.

IV. Le comparant, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé décide de transférer le siège social de la Société du 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat. De plus, l'Associé décide de formaliser le pouvoir donné au conseil de gérance (ou au gérant unique, le cas échéant) de transférer le siège social à l'intérieur de la commune.

En conséquence, et avec même effet, l'article cinq (5), premier alinéa des statuts est modifié, lequel aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. (premier alinéa). «Le siège de la société est établi dans la commune de Strassen. L'adresse du siège social peut être transférée dans la commune de ce dernier par décision du conseil de gérance ou du gérant unique le cas échéant.»

Deuxième résolution

L'Associé décide de supprimer les troisième et quatrième alinéas de l'article six (6) des statuts de la société.

Troisième résolution

L'Associé décide d'introduire la possibilité au conseil de gérance de prendre des décisions par voie circulaire.

En conséquence, un nouveau quatrième alinéa est ajouté à l'article douze (12) des statuts de la Société, qui aura la teneur suivante:

Art. 12. (nouveau quatrième alinéa). «Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les associés, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.»

Quatrième résolution

L'Associé décide d'autoriser le conseil de gérance à procéder à des distributions d'acompte sur dividende. En conséquence, un troisième alinéa est ajouté à l'article dix-neuf (19) des statuts comme suit:

Art. 19. (nouveau troisième alinéa). «Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut décider de procéder au paiement d'acomptes sur dividendes, y compris durant le premier exercice social, à condition d'établir un bilan intérimaire indiquant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution. Chaque gérant peut, de manière discrétionnaire, demander que ce bilan intérimaire soit revu par un réviseur d'entreprises aux frais de la Société. Le montant distribué ne doit pas excéder le montant des profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et diminué des pertes reportées et sommes à allouer à une réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.»

DONT ACTE, fait et passé à Strassen, au nouveau siège social de la société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes, et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants susmentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: D. MATTUCCI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 16 janvier 2013. Relation: EAC/2013/672. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013031800/64.

(130038940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

B. Thyssen & Cie, Société en Commandite simple.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue du Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 159.963.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de B. Thyssen & Cie tenue au siège social le 19 février 2013 à 8 heures

Résolutions

L'assemblée nomme un nouvel associé commandité et gérant pour une durée indéterminée:

Madame Stéphanie Van Pouck

Lange Rekstraat 4

9100 Sint Niklaas

Belgique

L'assemblée décide du transfert d'une part sociale par l'associé-commanditaire Tim Thyssen à l'associé Bram Thyssen et de 3.333 parts sociales par l'associé Bram Thyssen à l'associé commandité Madame Stéphanie Van Pouck et de la redistribution des parts sociales, comme suit:

6.666 parts sociales commanditées détenues par Monsieur Bram Thyssen

1 part sociale commanditaire détenue par Monsieur Bram Thyssen

3.333 parts sociales commanditées détenues par Madame Stéphanie Van Pouck

Toutes les résolutions sont prises à l'unanimité des voix.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 9 heures après signature du présent procès-verbal par les membres du bureau.

Carine Godfurnon / Vincent Demeuse / Bram Thyssen

Secrétaire / Scrutateur / Président

Référence de publication: 2013032181/26.

(130038817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

Köppen Beaufort S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6315 Beaufort, 15-17, rue de Grundhof.

R.C.S. Luxembourg B 145.812.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2013032405/11.

(130039787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.